



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 5 décembre 2019 adressée à chaque membre du Conseil municipal, et close à 18h05

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjoints (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain-BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (5)**

M. Sylvain BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (4)

Mme HALBWACHS (excusée)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

ORDRE DU JOUR

| N° | SERVICES | OBJET | RAPPORTEURS | INDEX Page n° à page n° |
|----------------|----------------------------------|--|--------------------------------------|----------------------------|
| DCM2019/116/00 | Secrétariat du conseil municipal | Communications. | M. le Maire. | 496-498 |
| DCM2019/117/01 | Finances | Budget 2019- décisions modificatives. | M.STEINER, Adjoint. | 499-501 |
| DCM2019/118/02 | Centre Culturel Pierre Messmer | Festival Jeune Public 2020 | Mme STELMASZYK, Adjointe. | 502-503 |
| DCM2019/119/03 | Police municipale | Gratuité périodique des parkings publics | M.VUKOJEVIC, Adjoint. | 504-505 |
| DCM2019/120/04 | Plan Handicap | Rapport annuel 2018-2019 de la Commission Communale d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées. | M. KIKULSKI, Conseiller municipal | 506-538 |
| DCM2019/121/05 | Logement | Indemnité de logement du Rabbin de Sarreguemines pour l'année 2020 | M.HAYDINGER, Conseiller municipal | 539 |
| DCM2019/122/06 | Jeunesse et Sports | Subvention aux associations sportives manifestations – exercice 2019. | Mme AUDIS, Adjointe | 540-541 |
| DCM2019/123/07 | | Ecole d'équitation de Saint-Avold – participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien du centre équestre - exercice 2019. | Mme PILI, Conseillère municipale | 542-543 |
| DCM2019/124/08 | | Participation financière à l'association sportive Jeanne d'Arc et au Huchet Athlétique Club pour les frais d'entretien des terrains sportifs périphériques Marcel Lux et Emile Huchet – exercice 2019. | Mme AUDIS, Adjointe | 544-545 |
| DCM2019/125/09 | | Tennis couverts TECSA : participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des tennis couverts – exercice 2019. | Mme AUDIS, Adjointe | 546-547 |
| DCM2019/126/10 | | Attribution de subventions « Haut-Niveau » aux associations sportives – exercice 2019. | M. KIKULSKI, Conseiller municipal | 548-549 |
| DCM2019/127/11 | Environnement | Environnement- forêt communale de Saint-Avold- adoption de l'état de prévision des coupes et du programme d'exploitation à réaliser en forêt communale durant l'exercice 2020. | Mme STELMASZYK, Adjointe. | 550-552 |
| DCM2019/128/12 | Finances | Attribution d'une subvention à l'amicale du Personnel Municipal pour l'année 2020, signature d'une convention Ville/Amicale et versement d'une avance au titre de 2020. | M.le Maire | 553-556 |

| N° | SERVICES | OBJET | RAPPORTEURS | INDEX Page n° à page n° |
|---------------------|------------------------|--|---|----------------------------|
| DCM2019/ 129/13 | Foncier | Domaine: rapport annuel d'exploitation des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO). | M.VUKOJEVIC, Adjoint. | 557 |
| DCM2019/ 130/14 | | Domaine: acquisition de parcelles situées au lieudit GECKENBERG. | M.BRETTNACHER, Conseiller municipal | 558-560 |
| DCM2019/ 131/15 | | Domaine : cession du logement communal sis au 9 ruee du Faubourg à M.BENKOUHI | M.TLEMSANI, Adjoint. | 561-566 |
| DCM2019/ 132/16 | Vie Associative | Bourses initiatives-principe de reconduction pour l'année 2019 et attribution à SCHNEIDER Claire, ULAS Rusa, ULAS Naciye et FRANK Jordan et STEVIC Gana. | M.HAYDINGER, Conseiller municipal. | 567-568 |
| DCM2019/ 133/17 | | Prix du bénévolat Roland Braconnier- année 2019. | Mme SPADACCINI, Conseillère municipale | 569-570 |
| DCM2019/ 134/18 | | Versement d'avances sur subventions - exercice 2020. | M.STEINER, Adjoint. | 571-572 |
| DCM2019/ 135/19 | | Garantie d'une subvention d'équilibre exceptionnelle à la MJC au titre de l'exercice 2020. | M Le Maire | 573-574 |
| DCM2019/ 136/20 | Affaires Sociales | Versement d'une avance sur subvention 2020 à l'association « Arc en Ciel » - (multi-accueil). | Mme PISTER, Adjointe.. | 575 |
| DCM2019/ 137/21 | Direction générale | Demande de subvention-Conservatoire de musique et de danse | Mme STELMASZYK, Adjointe. | 576-577 |
| DCM2019/ 138/22 | | Création d'une antenne de proximité de la Police Municipale. | M.HELFENSTEIN, Conseiller municipal. | 578-580 |
| DCM2019/ 139/23 | | Requalification terrain collège La Carrière Appel à projet. | M.TLEMSANI, Adjoint. | 581 |
| DCM2019/ 140/24 | | Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des articles L-2122-22 et L-2122-23 du code général des collectivités territoriales. | M. STEINER, Adjoint. | 582-591 |
| DCM2019/ 141/25 | | Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. | M.le Maire | 592 |
| DCM2019/ 142/26 | Population Election | Recensement de la population 2020. | Mme LAUER, Conseillère municipale | 593-595 |
| DCM2019/ 143/27 | | Mise en place d'un dispositif de recueil mobile des données pour les demandes de cartes nationales d'identité - Convention à intervenir avec la Préfecture de la Moselle. | Mme STELMASZYK, Adjointe | 596-599 |
| DCM2019/ 144/PS1 | Marchés publics | Relogement du commissariat - relance des lots infructueux - attribution des marchés | M.TLEMSANI, Adjoint | 600-602 |
| DCM2019/ 145/PS2 | Vie Associative | Bourses initiatives - attribution d'une bourse à Mlle Sophie | Mme PISTER, Adjointe.. | 603 |
| DCM2019/ 146/PS3 | Direction générale | Transfert de la compétence « eau / assainissement » à la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie. | M.le Maire | 604 |
| DCM2019/ 147/PS4 | | - M. René STEINER (démission de son poste d'adjoint) - M. Lothaire GAUDIG (démission de ses postes et fonctions de conseiller municipal) - M. Serge HAYDINGER (démission de ses postes et fonctions de conseiller municipal) | M.le Maire | 605-608 |
| DCM2019/ 148/Q1 | Direction générale | Réponse à la question orale de M.BREM | M.le Maire | 609-610 |
| Page signatures | | | | 611 |

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Mariya SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SŁIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 6ème séance du Conseil municipal de l'année 2019. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

Je tiens tout d'abord à marquer une minute de silence suite au décès de notre amie et collègue Rachel ROBIN, décédée le 4 novembre dernier des suites d'une longue maladie.

Conseillère municipale de 2001 à 2008, souriante, toujours à l'écoute, professionnelle, elle insufflait cet esprit positif dans l'équipe.

Sincères condoléances à la famille.

Je vous prie d'observer une minute de silence en sa mémoire

REMERCIEMENTS

Divers remerciements m'ont été adressés, ils émanent de :

- *Mme Marie-Thérèse LUC-CHANEL, artiste peintre, pour la remise du chèque du Grand prix de la ville décernée lors du 4ème Salon de la peinture qui s'est déroulé du 27 au 30 septembre dernier à la salle Agora.*

➤ ... et pour **l'attribution de subventions** ...

- M. Jean Luc HILPERT, président du « **Secours Populaire Français – comité de Saint-Avoid** ».
- Mme Violette SCHMITT, présidente du « **Club Tiffany** ».
- M. KIEFFER, vice-président de « **l'association Européenne du Devoir de Mémoire Civile et Militaire** » et de la « **Chorale Les Bleuets Naboriens.** »

TEMOIGNAGE DE SATISFACTION

M. **Éric LOUIS**, Commandant divisionnaire fonctionnel, Chef de la Circonscription de la Sécurité Publique de Freyming-Merlebach a décerné un témoignage de satisfaction aux :

- - Chef de service de classe normale Régis MAGER
- et
- Brigadier-Chef Principal Antonio CAVALLARO, pour leur professionnalisme et leur savoir-faire lors d'une intervention le 4 octobre dernier pendant leur patrouille de nuit.

Ainsi, grâce à leur intervention menée conformément aux instructions reçues de la BAC, les auteurs de plusieurs vols de véhicules et grivèlerie de carburant ont pu être interpellés.

POINTS SUPPLEMENTAIRES

Vous avez trouvé sur vos tables 3 points supplémentaires qui seront étudiés en fin de séance si vous êtes d'accord.

Il s'agit de :

PS1 – Relogement du commissariat – relance des lots infructueux – attribution des marchés

PS2 – Bourses initiatives – attribution d'une bourse à Mlle Sophie HEUMANN

PS3 – Transfert de la compétence « eau / assainissement » à la Communauté d'agglomération Saint-Avoid Synergie.

Y a-t-il des objections ou remarques particulières quant à l'étude de ces points en fin de séance ?

Aucune remarque particulière ou objection n'a été soulevée, les points supplémentaires seront étudiés en fin de séance, en plus d'un point supplémentaire 4 :

PS4 - qui s'ajoute du fait de l'annonce des démissions de :

- M. René STEINER (démission de son poste d'adjoint)
- M. Lothaire GAUDIG (démission de ses poste et fonctions de conseiller municipal)
- M. Serge HAYDINGER (démission de ses poste et fonctions de conseiller municipal)

PROCES-VERBAL

Vous avez tous été destinataires par courrier, le 5 décembre 2019, du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019.

Y a-t-il des observations à formuler quant à la rédaction de ce procès-verbal ?

Aucune observation n'a été relevée, le procès-verbal est remis aux élus présents pour signature.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 19 décembre 2019
Le Maire,



WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

1 BUDGET 2019 - DECISIONS MODIFICATIVES

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Par délibération en date du 15 avril 2019, votre assemblée a adopté le budget primitif 2019.

Il vous est proposé aujourd'hui de voter les décisions modificatives suivantes :

1) Taxes d'aménagement

La Trésorerie nous a informé que la Ville de Saint-Avold a bénéficié entre 2013 et 2016 de produits de la taxe d'aménagement dont une partie était indue. Ce produit indument perçu s'élève à 21 732,92 €. Les crédits inscrits au Budget primitif ne sont pas suffisants et ne permettent pas le paiement de cette dépense. La recette perçue sur les taxes d'aménagement au titre de l'année 2019 est supérieure aux prévisions inscrites au Budget primitif. Aussi aux fins de régularisation je vous propose d'inscrire par décision modificative en dépense et en recette cette opération imprévue :

| Dépenses | | Recettes | |
|----------|----------|----------|----------|
| 10-10226 | 15 809 € | 10-10226 | 15 809 € |

2) Transfert de crédits pour les dépenses de personnel (226 000 €) et notamment pour :

- avancement de grade
- nominations à la promotion interne
- centre aéré
- GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- hausse tarifs Mutuelle : participations plus élevées
- reclassement - augmentation du point d'indice

Ce montant sera à prélever de différentes imputations budgétaires pour être affecté au chapitre 012 , selon tableau ci-dessous :

| Crédits à prélever | | | crédits à affecter sur chapitre 012 | | |
|--------------------|---|----------------------|-------------------------------------|---|---------------------|
| chapitre article | libellé | montant | chapitre article | objet | montant |
| 011-60611 | Eau et assainissement | - 20 000,00 € | 012-64131 | rémunérations non titulaires | 210 000,00 € |
| 011-60612 | Energie - Electricité | - 5 000,00 € | | | |
| 011-615221 | bâtiments publics | - 11 000,00 € | 012-6453 | cotisations aux caisses de retraite | 10 000,00 € |
| 65-6541 | Créances admises en non-valeur | - 10 000,00 € | 012-6458 | cotisations aux autres organismes sociaux | 6 000,00 € |
| 66-66111 | charges financières intérêts | - 60 000,00 € | | | |
| 66-6615 | intérêts comptes courants | -25 000,00 € | | | |
| 67-673 | titres annulés | -35 000,00 € | | | |
| 014-739223 | fonds de péréquation ressources comm.FPIC | -60 000,00 € | | | |
| Total | | -226 000,00 € | | | 226 000,00 € |

Après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter ces décisions modificatives au budget de la ville, exercice 2019.

---discussion---

M.BREM s'interroge sur la méthode utilisée pour préparer le budget primitif car il constate que le service des finances présente chaque fin d'année une décision modificative pour pallier les dépenses de personnel, dépenses qu'il juge par ailleurs, énormes. Selon lui, certaines dépenses peuvent être anticipées et figurer au budget primitif.

Selon M. le Maire, cette décision modificative est tout aussi normale qu'imprévisible et ne représente qu'un faible pourcentage des dépenses annuelles de personnel. Il indique que cette D.M. s'explique, pour la plus grosse partie, par des dépassements d'heures effectuées par certains agents les week-end et jours fériés ou par des remplacements de personnel.

M. STEINER explique que ce dépassement budgétaire était déjà connu puisqu'en milieu d'année il était d'environ 100 000 euros, ce qui laissait présager un dépassement de 200 000 € sur la fin d'année.

Il s'interroge toutefois sur les sommes dues à Energis et demande si le remboursement suit son cours.

M. le Maire répond par l'affirmative. Il précise par ailleurs que des économies sont indispensables, aussi bien en ce qui concerne le suivi des impayés que dans le fonctionnement général, ne serait-ce qu'au niveau des éclairages où des économies substantielles peuvent et doivent être réalisées.

M. STEINER réplique que les travaux d'Energis de 2019 sont pratiquement terminés, il en déduit alors que les économies seront réalisées l'année prochaine.

M. le Maire répond que des économies ont déjà été réalisées pour plus de 5 000 euros notamment sur les dépenses de personnel. Il explique toutefois que ces dépenses sont très difficiles à budgétiser car l'absentéisme n'est pas prévisible.

Mme IMBAUT s'interroge sur la régularisation de la taxe d'aménagement et se demande comment une telle erreur est possible.

M. le Maire explique que ce ne sont pas les services de la ville qui font les calculs mais ceux du cadastre.

Mme IMBAUT souhaite une explication complémentaire concernant le remboursement de cette taxe et notamment sur les termes de la délibération qui mentionnent que les crédits inscrits au budget primitif ne sont pas suffisants pour permettre le paiement de cette dépense et que par conséquent une régularisation budgétaire s'impose.

M. le Maire réplique que cette somme, imprévue, n'avait pas été budgétisée.

M. TLEMSANI rappelle que pour la plupart des communes il y a un budget supplémentaire pour pallier ce genre de problème, ce qui n'est plus le cas à SAINT-AVOLD depuis plus de 15 ans.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter 2 voix CONTRE : M. SLIWINSKI et Mme IMBAUT

Et 3 ABSTENTIONS : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT et M. LANG

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 29 janvier 2020

Le Maire, X

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

| | |
|--------------------|------------------------|
| Gérard BRETTNACHER | Marilyn SALAMONOWSKI |
| Lothaire GAUDIG | Raphael WITTMER |
| Josyane BECKER | Frédéric SLIWINSKI |
| Antoine PELLEGRINI | Sophie HALBWACHS |
| Sylvain BECKER | Serge HAYDINGER |
| Anne LAUER | André KIKULSKI |
| Sylvie BOISSENOT | Isabelle GORGOL |
| Pascal HELFENSTEIN | Jean-Claude BREM |
| Estelle SPADACCINI | Monique IMBAUT |
| Estelle CONSTANS | Michèle TIRONI-JOUBERT |
| Nathalie PILI | Dominique LANG |
| | Patrick MALICK |
| | Nathalie PIGEOT |
| | Virginie ODDO |

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

2 CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER – FESTIVAL JEUNE PUBLIC 2020

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

L'organisation du 14^{ème} Festival Jeune Public est programmée du lundi 16 au vendredi 27 mars 2020.

A cette occasion, dix-huit représentations seront données, en salle François Truffaut, en salle de théâtre ainsi qu'à l'école Élémentaire La Carrière.

L'ensemble des dépenses relatives à l'organisation de cette nouvelle édition, à savoir, les cachets des artistes, les frais techniques, les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ainsi que les droits d'auteur seront à la charge de la Ville.

La billetterie pour l'ensemble des représentations est assurée par le Centre Culturel qui encaissera la totalité des recettes. Le Centre Culturel encaissera également les recettes relatives aux demandes de partenariat.

Il vous est proposé, après avis favorables des commissions de la culture et des finances :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation du Festival Jeune Public.
- de fixer les tarifs comme suit :
 - 5 € pour les élèves des établissements de SAINT AVOLD
 - 6 € pour les élèves des établissements extérieurs, qui seront accueillis en fonction des places disponibles ;
- d'autoriser l'encaissement de ces recettes par le biais de la régie de recettes spectacles du Centre culturel
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 :
 - * article – 11/0 – 6042 pour les dépenses relatives aux cachets
 - * article – 11/0 – 6188 pour les frais techniques

- * article - 11/0 - 6251 pour les dépenses relatives aux frais de déplacement
- * article - 11/0 - 60623 pour les dépenses relatives aux frais de restauration
- * article - 11/0 - 637 pour les dépenses relatives aux droits d'auteur

- * article - 70/0 - 7062 pour les recettes de la billetterie
- * article - 74/0 - 7478 pour les recettes des partenaires

Le budget prévisionnel est arrêté à 30 296,00 € en dépenses et 16 700,00 € en recettes, l'équilibre restant à la charge de la commune.

Le tableau récapitulatif des spectacles du Festival figure ci-après. Il est précisé que des éléments relatifs à certains spectacles peuvent faire l'objet de modifications.

| Jour / date / horaire | | | spectacle | séance | âge |
|-----------------------|-------|----------------|--|----------|-----------------------------|
| Lundi | 16/03 | 10h00 14h15 | Fibres | scolaire | Maternelles |
| Mardi | 17/03 | 10h00 14h15 | Envol | scolaire | Maternelles et Elémentaires |
| Jeudi | 19/03 | 9h30 14h00 | Le petit chaperon rouge | scolaire | Maternelles |
| Vendredi | 20/03 | 10h00 14h15 | Le petit chaperon rouge | scolaire | Maternelles |
| Lundi | 23/03 | 10h00 14h15 | Les 4 fils d'Aymon | scolaire | Elémentaires |
| Mardi | 24/03 | 10h00 14h15 | Les 4 fils d'Aymon | scolaire | Elémentaires |
| Jeudi | 26/03 | 10h00 14h15 | Mais qu'est-ce qu'elle dit cette morale ? | scolaire | Elémentaires |
| Vendredi | 27/03 | 10h00 14h15 | Mais qu'est-ce qu'elle dit cette morale ? | scolaire | Elémentaires |

---discussion---

A la question de M. LANG de savoir pour quelle raison cette représentation ne se déroule qu'à l'école de la Carrière, Mme STELMASZYK répond que cette représentation est prise en charge par un sponsor et ajoute que les autres écoles n'ont fait aucune demande.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 29 janvier 2020
Le Maire,

A. WOJCIEC



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

3 GRATUITÉ PÉRIODIQUE DES PARKINGS PUBLICS

Exposé de M. VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

Par diverses délibérations du Conseil Municipal, votre assemblée avait décidé de la mise en place du stationnement payant sur les parkings de la ville.

Afin de favoriser l'attractivité des commerces au centre-ville, de développer l'accueil et la fréquentation des commerces intra-muros, il vous est proposé la mise en place de la gratuité des parkings pour la période des fêtes de fin d'année et du début des soldes, soit du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2020.

Il vous est ainsi demandé :

- D'approuver la gratuité du stationnement sur les parkings de la ville pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2020.

---discussion---

A la question de M. BREM de connaître le montant que représente cette gratuité, M. VUKOJEVIC informe que celui-ci représente 17 000 euros par mois.

M. le Maire en profite pour rappeler à la présidente des commerçants de SAINT-AVOLD que, contrairement à ses propos relayés par la presse, la ville reste le 1^{er} partenaire des commerçants et met tout en œuvre pour les aider au maximum.

M. BREM partage les propos de M. le Maire et ajoute que lors des fêtes de fin d'année la ville fait de nombreux cadeaux aux commerçants, comme la patinoire par exemple.

M. VUKOJEVIC précise que la somme de 17 000 euros ne tient pas compte du fait que pendant la gratuité des parkings les agents ne sont ni occupés ni payés à la surveillance des stationnements. Il rejoint M. le Maire pour dire que la présidente des commerçants doit se rendre compte des efforts faits par la collectivité pour les commerçants.

Selon M. LANG la gratuité des parkings en période de fêtes est une bonne initiative mais en revanche, pour une question technique, il souhaiterait que des points comme celui-ci soient présentés avant le démarrage de l'opération et non pas en cours.

Pour conclure M. TLEMSANI précise que la ville de SAINT-AVOLD est prise pour exemple par d'autres villes et notamment FORBACH qui propose également une gratuité des parkings pendant les fêtes de fin d'année.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 3 février 2020
Le Maire

A. WOJCIEKOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**4. RAPPORT ANNUEL 2018 2019 DE LA COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES**

Exposé de M. KIKULSKI, Conseiller municipal, rapporteur.

Conformément aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est tenue d'établir un rapport annuel.

Conformément à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 article 11 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales,

Ce rapport présenté aux membres de la commission du plan handicap en date du mercredi 13 novembre 2019 sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

En application de ces dispositions, votre commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées vous soumet donc, ci-joint, son rapport d'activité pour l'année 2018 2019.

---discussion---

M. BREM constate que LogiEst construit des logements pour personnes à mobilité réduite sans prévoir les places de parking en nombre suffisant.

M. le Maire précise qu'il y a des secteurs où ce type de problème est lié au terrain et cite pour exemple la résidence des Alérions. Ceci l'amène à dire que le projet de reconstruction du collège La Carrière permettra de repenser tout ce secteur en y intégrant des parkings.

*****l'assemblée a pris acte du présent compte rendu*****

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 5 février 2020

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

RAPPORT ANNUEL 2018 2019

PAGE N° 1

REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

A) Objectifs de la réunion du 13 Novembre 2019

1) **APERCU DES REALISATIONS 2018 DANS LE CADRE DU BATI**

1°) Accessibilité du nouveau local de l'Association du Secours Catholique 5 Rue des Américains – Création d'une rampe trait d'union manuelle

Lors de l'aménagement du nouveau local destiné à l'Association du Secours Catholique au 5 Rue des Américains, une transformation devait être nécessaire pour qu'une Personne à Mobilité Réduite puisse y entrer facilement. En effet, il existait une marche d'entrée trop haute. De ce fait, la mise en place d'une rampe trait d'union manuelle a donc été la solution idéale pour résoudre ce problème. Cette réalisation a été visionnée sous forme de diaporama à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°11) du présent rapport.

2°) Accessibilité du nouveau local de l'Association du Secours Catholique 5 Rue des Américains - toilettes handicapées

Lors de l'aménagement du nouveau local destiné à l'Association du Secours Catholique au 5 Rue des Américains, une création de toilettes handicapées a été possible pour que le bâtiment soit aux normes en matière d'accessibilité.

Cette réalisation a été visionnée sous forme de diaporama à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°12) du présent rapport.

3°) Accessibilité du nouveau local des Restos du cœur 21 Rue de Brack création d'une rampe d'accès

Pour que les Restos du cœur soit dans un lieu agréable, un nouveau local plus vaste est maintenant situé au 21, Rue de Brack. Une rampe d'accès a été installée. Cette récente réalisation a été présentée à la commission d'accessibilité au travers du diaporama. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°13) du présent rapport.

4°) Accessibilité du nouveau local des Restos du cœur 21 Rue de Brack création de toilettes handicapées

Du moment qu'un nouveau local était affecté aux Restos du cœur, les toilettes handicapées ont été faites dans la foulée dans les normes. Cette réalisation a été portée à la connaissance de la commission communale d'accessibilité par l'intermédiaire d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°14) du présent rapport.

PAGE N°2

5°) Accessibilité des escaliers latéraux du Cimetière du Centre

Pour les Personnes à Mobilité Réduite, l'escalier latéral du Cimetière du Centre était difficile à gravir. De ce fait, une petite marche a été créée et une main courante a été installée. Ces aménagements ont fait l'objet d'une diapositive présentée à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°15) du présent rapport.

2) APERCU DES REALISATIONS 2018 DANS LE CADRE DE LA VOIRIE

1°) Accessibilité Rue de la Carrière réhabilitation du passage piétons surélevé proche du Lycée Valentin Metzinger

Afin de sécuriser le passage piétons Rue de la Carrière, ce passage piétons surélevé a été complètement réhabilité ; il est maintenant aux normes. Cet aménagement voirie a été présenté à l'aide d'une diapositive à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°16) du présent rapport.

2°) Accessibilité Rue de la Carrière rabaissés de trottoir et mise en place de bandes podotactiles au passage piétons proche du Collège de la Carrière

Le passage piétons près du Collège de la Carrière a été mis aux normes. En effet, les rabaissés de trottoir ont été réalisés et les bandes podotactiles posées. La commission communale d'accessibilité en a été informée au travers d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°17) du présent rapport.

3°) Accessibilité Rue Hirschauer réhabilitation du passage piétons

Afin de sécuriser le passage piétons Rue Hirschauer, le passage piétons a été complètement refait (abaissés de trottoir) ainsi que le cheminement qui se situe tout près de la Rue de la Montagne; ces réalisations qui sont aux normes facilitent l'accès pour les Personnes ayant un handicap. Ces réalisations voirie ont été présentées à l'aide d'une diapositive à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°18) du présent rapport.

4°) Accessibilité 14 Rue Lyautey, création d'une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap

Au 14 Rue Lyautey, il existe de nombreux immeubles et la population qui est vieillissante souhaitait une deuxième place de stationnement PMR. Après une étude, la place PMR a été créée. Cet aménagement voirie a été présenté à l'aide d'une diapositive à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°19) du présent rapport.

5) Accessibilité Rue Jacques Cartier , création d'une place PMR

Rue Jacques Cartier, le stationnement de véhicule pour les Personnes à Mobilité Réduite était inexistant pour les riverains. De ce fait, une place de stationnement pour véhicule PMR a été créée à juste titre. Cette réalisation de voirie vise une meilleure accessibilité pour les Personnes ayant un handicap. La commission communale d'accessibilité en a pris connaissance à l'aide d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°20) du présent rapport.

6) Accessibilité 21 Rue des Américains , création de deux places de stationnement pour VSL

Dans la rue des Américains, travaillent de nombreux médecins. C'était toujours difficile pour les véhicules sanitaires légers (VSL) de stationner dans cette rue. De ce fait, deux places de stationnement réservées aux VSL au 21 Rue des Américains ont été réalisées. Cette création de voirie renforce la sécurité des Personnes ayant un handicap quand ils doivent se rendre chez un médecin. La commission communale d'accessibilité a eu cette information grâce au support d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°21) du présent rapport.

7) Accessibilité Parking du Nouveau Centre, création d'une place de stationnement pour VSL

Au Parking du Nouveau Centre, une place pour de stationnement pour les véhicules sanitaires légers (VSL) a été créée car à cet endroit précis exercent de nombreux médecins. La commission communale d'accessibilité a eu cette information grâce au support d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°22) du présent rapport.

8) Potelet Rue de la Piscine pour les Personnes Malvoyantes

Rue de la Piscine, il existait un potelet qui n'était pas conforme pour les Personnes Malvoyantes et il présentait du danger. De ce fait sur 10 centimètres le potelet a été peint à son extrémité. Cette réalisation a été communiquée à la commission communale d'accessibilité à l'aide d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°23) du présent rapport.

3) APERÇU DES RÉALISATIONS 2019 DANS LE CADRE DE LA VOIRIE

9') Accessibilité Rue des Généraux Altmayer création d'un passage piétons près de l'arrêt de bus

Afin de sécuriser l'abri bus, Rue Altmayer, un passage piétons a été créé aux normes : abaissés de trottoir et mise en place de bandes podotactiles. Cet aménagement voirie a été présenté à l'aide d'une diapositive à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°24) du présent rapport.

10') Accessibilité Rue des Généraux Altmayer près de la Nécropole mise en normes d'un passage piétons

Le passage piétons près de la Nécropole a été mis aux normes. En effet, les abaissés de trottoir ont été réalisés ainsi que la pose de bandes podotactiles. La commission communale d'accessibilité en a été informée au travers d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°25) du présent rapport.

11') Accessibilité au 8 Rue de Poitiers, création d'un place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap

Au 8 Rue de Poitiers, Quartier Jeanne d'Arc, il existe de nombreux immeubles et la population qui est vieillissante souhaitait une place de stationnement PMR. Après une étude, la place PMR a été créée. Cet aménagement voirie a été présenté à l'aide d'une diapositive à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°26) du présent rapport.

12') Accessibilité au 13 Rue de Poitiers, création d'une place de stationnement PMR

Au 13 Rue de Poitiers, Quartier Jeanne d'Arc, le stationnement de véhicule pour les Personnes à Mobilité Réduite était inexistant. De ce fait, une place de stationnement pour véhicule PMR a été créée à juste titre. Cette réalisation voirie a été présentée à l'aide d'une diapositive à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°27) du présent rapport.

13') Accessibilité au 16 Rue de Poitiers, création d'un place de stationnement PMR

Dans le Quartier Jeanne d'Arc, au 16 Rue de Poitiers, il n'existait aucune place PMR devant le parking de l'immeuble. Après étude, une place PMR a été créée. Cette réalisation voirie a été présentée à l'aide d'une diapositive à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°28) du présent rapport.

14') Accessibilité au 30 , Boulevard de Lorraine, création d'un place de stationnement PMR

Près de l'immeuble N°30 Boulevard de Lorraine, une demande de place PMR a été satisfaite. Cette réalisation a été communiquée à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°29) du présent rapport.

15') Accessibilité au Parking place Théodore Paqué près de la Tour Saint Nabor, création d'un place PMR

Près de la Tour Saint Nabor, place Théodore Paqué, une demande avait été formulée pour la création d'une place PMR. La demande a été satisfaite. La commission communale d'accessibilité a eu cette information grâce au support d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°30) du présent rapport.

16') Accessibilité au 38 Boulevard de Lorraine création d'une place de stationnement pour véhicule sanitaire léger (VSL)

Au 38 Boulevard de Lorraine exerce du personnel médical, de ce fait une place de stationnement pour véhicule sanitaire léger était nécessaire .La commission communale d'accessibilité a eu cette information grâce au support d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N°31) du présent rapport.

PAGE N°6

4) INVENTAIRE DES PLACES DE STATIONNEMENT POUR VEHICULE DE PERSONNE HANDICAPEE EN 2018 2019

En 2018, le nombre de places de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap s'élève à 193 places. Avec la population vieillissante, des demandes de place PMR arrivent fréquemment au service voirie de la Ville.

En 2018, deux places de stationnement supplémentaires PMR ont été créées et trois places pour VSL.

En l'année 2019, cinq places PMR supplémentaires ont été créées et une place pour VSL. Il existe maintenant 198 places PMR. De l'année 2014 (167 places PMR) à l'année 2019 (198 places PMR) le taux d'augmentation des places PMR est de 18,60 %

| NOM DU QUARTIER | 2019 NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR VEHICULE A MOBILITE REDUITE APPARTENANT A LA VILLE DE SAINT-AVOLD |
|-------------------------------------|---|
| CENTRE VILLE | 65 |
| CENTRE VILLE SUD OUEST | 40 |
| QUARTIER CARRIERE | 27 |
| QUARTIER WENHECK | 32 |
| PARC NEU | 2 |
| SAINT-AVOLD NORD | 1 |
| QUARTIER CRUSEM | 12 |
| QUARTIER LANGACKER | Néant |
| ZONE DU HOLLERLOCH ET DE GROS HETRE | 2 |
| QUARTIER ODERFANG | 1 |
| QUARTIER HUCHET | 7 |
| QUARTIER JEANNE D'ARC | 8 |
| QUARTIER ARCADIA | Néant |
| QUARTIER DOURD'HAL | 1 |
| TOTAL | 198 |

5) LES BAILLEURS SOCIAUX

Le listing 2018 et le listing 2019 des disponibilités des logements pour Personnes ayant un handicap est consultable au Service Logement de la Ville comme lors des années précédentes et il se définit comme suit :

| Nom des Sociétés | Libellé des réponses 2018 |
|-------------------------|--|
| LOGIEST Saint-Avoid | La société n'a pas réalisé de nouvelles constructions de logements sur le secteur de Saint-Avoid en 2018 pour les Personnes à Mobilité Réduite et/ou ayant un handicap. Mais dans son listing de logements elle met à disposition 69 logements à mobilité réduite et/ou ayant un handicap |
| CDC HABITAT Groupe SNI | Leur société dispose de logements accessibles ou adaptés à l'handicap à savoir : Logements accessibles 48 logements situé du 28 au 34 Avenue Principale et du 8 au 14 Avenue Principale Quartier Huchet (bâtiment avec ascenseur extérieur) 8 logements situés Rue Saint Expéry et 14 logements situés Rue Lyautey suite aux travaux de résidentialisation effectués sur le Quartier du Wenheck. Logements adaptés et accessibles 8 logements Rue des Lys Quartier Emile Huchet Logements adaptés mais pas de plain-pied 14 logements Rue des Lys Quartier Emile Huchet |
| MOSELIS | La société ne dispose d'aucun logement accessible à des Personnes ayant un handicap |
| METZ HABITAT TERRITOIRE | La société ne dispose pas de logement accessible PMR à Saint-Avoid |
| BATIGERE | La société BATIGERE, sur le secteur de Saint-Avoid dispose d'aucun logement spécifiquement adapté. |

En 2019 LOGIEST Saint-Avoid met à disposition 83 logements à mobilité réduite et/ou ayant un handicap

En 2019, en cours de livraison 40 logements situés du 8 au 11 Rue du Commandant Charcot (Bâtiment avec ascenseurs extérieurs) chez CDC HABITAT Groupe SNI.

6) L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (ADAP) 2018-2019

Conformément à l'article 3 de l'ordonnance N°2014-1090 du 26 septembre relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour les Personnes handicapées, la Ville de Saint-Avold avait demandé l'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires par rapport aux délais de dépôt et d'exécution des agendas d'accessibilité programmée (ADAP) pour la mise en accessibilité des ERP.

Cette prorogation arrivant à son terme le 20 octobre 2018, la commune avait missionné la société QCS Services afin d'établir un diagnostic « accessibilité », selon les nouvelles normes, de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) lui appartenant et de l'aider dans la mise en place de l'ADAP.

En date du 19 septembre 2018, cet agenda a été soumis et approuvé par le Conseil Municipal puis transmis à la Direction Départementale des Territoires pour approbation. Cette dernière ayant accordée l'ADAP en date du 23 novembre 2018, l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en accessibilité a été programmé sur une période de 6 ans et concernera 71 ERP.

Les dossiers individuels concernant les bâtiments devant être mis en accessibilité courant l'année 2019 ont été déposés et sont encore en cours d'instruction auprès de la DDT de la Moselle. Les travaux seront engagés après accord de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et seront notifiés dans le rapport annuel 2020.

Annexe : Diaporama des réalisations 2018 2019 accessibilité bâtiment et voirie (Page N°11 à Page N°31)

PAGE N°9

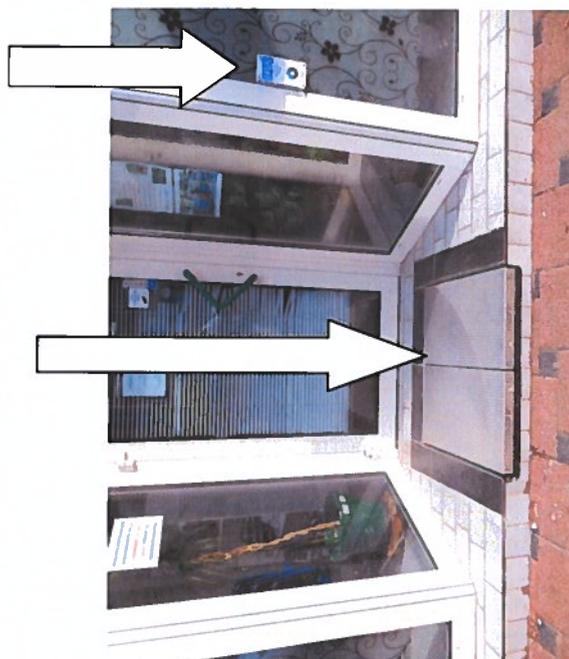


ANNEXE

PAGE N°10

**AU NOUVEAU LOCAL
DE L'ASSOCIATION DU SECOURS CATHOLIQUE
5, RUE DES AMERICAINS**

Mise en place d'une rampe trait d'union manuelle



PAGE N°11

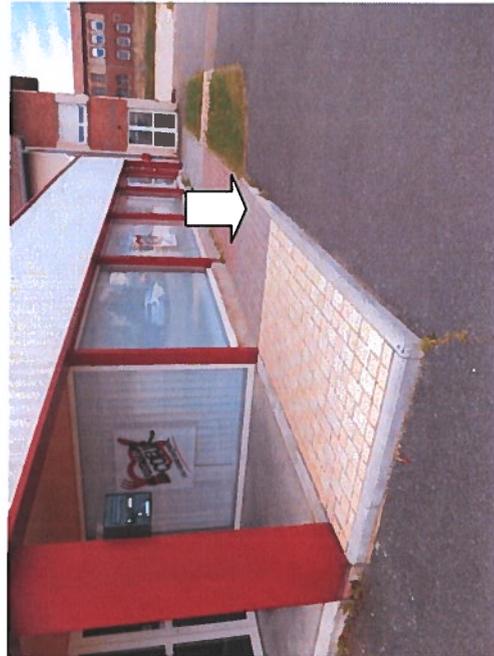
AU NOUVEAU LOCAL DE L'ASSOCIATION DU SECOURS CATHOLIQUE 5, RUE DES AMERICAINS

Création de toilettes handicapées



AU NOUVEAU LOCAL DES RESTOS DU COEUR 21 RUE DE BRACK

Mise en place d'une rampe d'accès



PAGE N°13

AU NOUVEAU LOCAL DES RESTOS DU COEUR 21 RUE DE BRACK

Création de toilettes handicapées

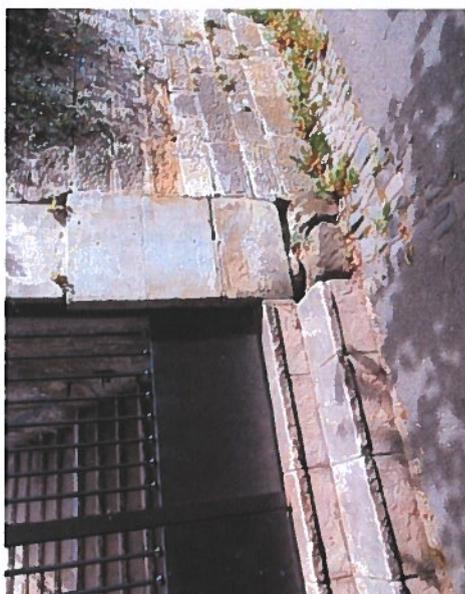


PAGE N°14

ACCESSIBILITE DES ESCALIERS LATERAUX

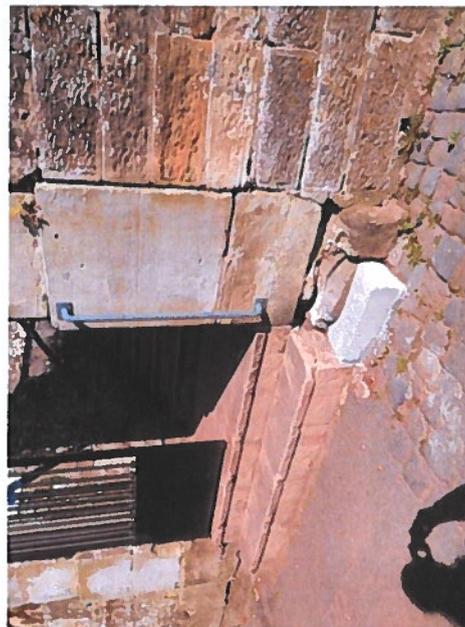
AVANT

TRAVAUX



APRES

TRAVAUX





RUE DE LA CARRIERE

Réhabilitation du passage piétons surélevé proche du Lycée Valentin METZINGER



PAGE N°16

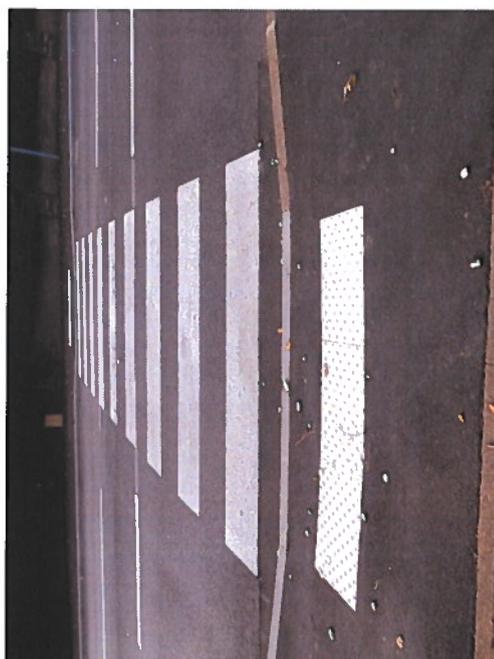
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 12 décembre 2019

PT 4 - PLAN HANDICAP - Rapport annuel 2018 - 2019 de la Comm. communale d'accessibilité des équip. publics pour personnes handicapées.
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



RUE DE LA CARRIERE

Rabaissés de trottoir et mise en place de bandes podotactiles au passage piétons proche du Collège de la Carrière



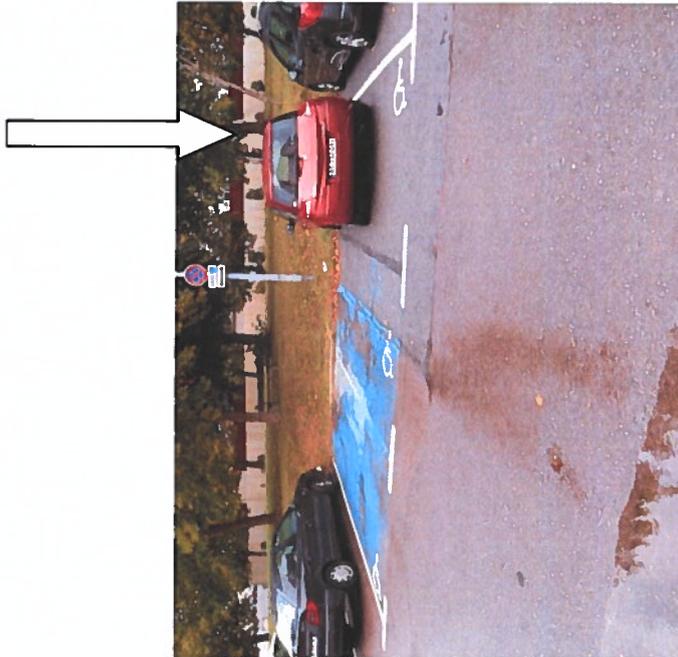
RUE HIRSCHAUER

Réhabilitation du passage piétons proche de la Pharmacie de l'Ange



AU DROIT N° 14 RUE LYAUTEY

Création d'une deuxième place de stationnement PMR



PAGE N°19

RUE JACQUES CARTIER

Création d'une place de stationnement PMR



PAGE N°20

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 12 décembre 2019

PT 4 - PLAN HANDICAP - Rapport annuel 2018 - 2019 de la Comm. communale d'accessibilité des équip. publics pour personnes handicapées.
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

21, RUE DES AMERICAINS

Création de deux places de stationnement pour les véhicules sanitaires légers (VSL)



PAGE N°21

AU PARKING DU NOUVEAU CENTRE,

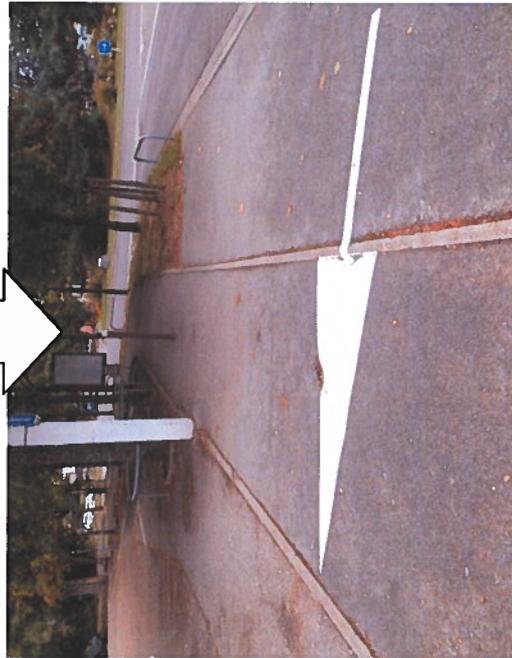
Création de d'une place de stationnement pour les véhicules sanitaires légers (VSL)



PAGE N°22

RUE DE LA PISCINE

Mise en peinture blanche
de la partie haute d'un potelet
sur une hauteur de 10 centimètres



RUE DES GENERAUX ALTMAYER

**Abri bus aux normes
avec la création d'un passage piétons
Abaisés de trottoir réalisés
et mise en place de bandes podotactiles**



**Rabaissés de trottoir
et pose de bandes podotactiles au passage piétons
proche de la Nécropole**



AU DROIT N° 8 RUE DE POITIERS QUARTIER JEANNE D'ARC

Création d'une place de stationnement PMR



AU DROIT N° 13 RUE DE POITIERS QUARTIER JEANNE D'ARC

Création d'une place de stationnement PMR



AU DROIT N° 16 RUE DE POITIERS QUARTIER JEANNE D'ARC

Création d'une place de stationnement PMR



AU DROIT N° 30 BOULEVARD DE LORRAINE

Création d'une place de stationnement PMR



AU DROIT DE LA TOUR SAINT NABOR PLACE THEODORE PAQUE

Création d'une place de stationnement PMR



AU DROIT DU 38 BOULEVARD DE LORRAINE

Création d'une place de stationnement pour véhicule sanitaire léger (VSL)



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**5 INDEMNITE DE LOGEMENT DU RABBIN DE SARREGUEMINES
POUR L'ANNEE 2020**

Exposé de M. HAYDINGER, Conseiller municipal, rapporteur.

Pour l'année 2019, l'indemnité de logement du Rabbín de Sarreguemines s'est élevée à 8 445 €.

Par correspondance de Monsieur le Préfet en date 14 octobre écoulé, il est proposé à la Ville de SAINT-AVOLD de reconduire la participation de la commune, aux frais d'indemnité de logement du Rabbín au titre de l'année 2020.

En fonction de cette donnée, la part à verser par la Ville de SAINT-AVOLD s'élève à 3 981 €.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil est invité à :

- approuver le montant de la participation de la Ville de SAINT-AVOLD au titre de l'indemnité de logement 2020 du Rabbín de SARREGUEMINES fixée à 3 981 €
- inscrire le montant de cette indemnité au budget primitif 2020

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 décembre 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**6 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES MANIFESTATIONS –
EXERCICE 2019.**

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Saint-Avold a mis en place un accompagnement pour « un sport pour tous » diversifié par la mise à disposition d'équipements, par l'attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles aux clubs et associations naboriennes. Les associations et clubs qui organisent des événements devenus pour la plupart incontournables, participent activement à la vie et à l'animation de la cité.

Dans ce contexte, il vous est proposé après avis favorable des commissions des sports et finances de verser des subventions aux associations et clubs, selon les éléments ci-après.

Les dépenses sont prévues au budget primitif 2019 chapitre 65/401-6574 aide aux associations sportives.

- **Aide à l'organisation de manifestations sportives :**

| Club/Association | Manifestation | Date | Montant |
|-------------------------|---------------------------------------|-------------------|------------------|
| Boxing Club Saint Avold | Gala de boxe amateur et professionnel | 2 Novembre 2019 | 2000.00 € |
| TGA la Naborienne | Championnat de Moselle | 8 Décembre 2019 | 1000.00 € |
| Cercle Nautique | Portes ouvertes Ecole de Natation | 21 Septembre 2019 | 620.00 € |
| Triathlon Club | Triathlon de la Mutche | 23 Avril 2019 | 1000.00 € |

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.
A noter que Mme PILI ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 13 décembre 2019

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**7 ECOLE D'EQUITATION DE SAINT-AVOLD – PARTICIPATION FINANCIERE
AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DU CENTRE EQUESTRE
- EXERCICE 2019.**

Exposé de Mme PILI, Conseillère municipale, rapporteur.

Par délibération en date du 13 janvier 1994, point n°11, le Conseil Municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement du Centre Equestre, dont la gestion a été confiée à l'Ecole d'Equitation de Saint-Avold par convention du 16 novembre 1984, complétée par l'avenant n°1 du 24 juin 1994, l'avenant n°2 du 22 décembre 1998 et l'avenant n° 3 du 10 décembre 2015.

Au vu des justificatifs présentés, les frais engagés durant l'année civile 2018 par l'Ecole d'équitation s'articulent selon le tableau suivant :

| Dépenses | Montant |
|---|--------------------|
| Salaires personnel d'entretien (palefrenier) | 29 042,50 € |
| Consommation eau, électricité, gaz, pellets | 9394,22 € |
| Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations | 2610,54€ |
| TOTAL | 41 047,26 € |

La participation de la Commune aux frais de fonctionnement et d'entretien pour l'exercice 2019 pourrait être de 15 000,00 euros et serait répartie comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Montant de l'aide pour la participation aux frais d'entretien | 10 379,60 € |
| Coût d'utilisation du logement de fonction du gardien | 4 620,40 € |

Il est à noter qu'une avance a été versée par délibération en date du 4 avril 2019 correspondant à 30 % du montant de l'aide attribuée en 2018, à savoir 3131 euros.

Pris l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et des sports et de la commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Ecole d'Equitation le solde de la participation financière, soit 11 869 euros.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 selon l'imputation budgétaire 65/4142-6574 : Subvention de fonctionnement aux associations, autres organismes privés.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 décembre 2019
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**8 PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE D'ARC
ET AU HUCHET ATHLETIC CLUB POUR LES FRAIS D'ENTRETIEN DES
TERRAINS SPORTIFS PERIPHERIQUES MARCEL LUX ET EMILE HUCHET -
EXERCICE 2019**

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur, en remplacement de M. WITTMER, Conseiller municipal, absent.

Vu la délibération en date du 28 septembre 2009 point n° 9 relative aux conventions signées entre la Ville, le Huchet Athlétic Club (H.A.C.) et l'Association Sportive de Jeanne d'Arc (A.S.J.A.) en date des 12 et 14 octobre 2009 qui engagent les deux clubs à assurer l'entretien courant des installations à savoir : le terrain, les abords, le club house et les vestiaires,

Vu les modalités d'attribution pour la participation financière, à savoir :

- 1) Valorisation du bénévolat : calculé sur la base de 7,93 euros correspondant au SMIC horaire net en vigueur, fonctionnement sur 45 semaines à raison de 8 heures hebdomadaires plafonnée à 3 000 euros ;

Pris l'avis de la Commission de la Jeunesse et des Sport et la commission des finances et après étude des dossiers transmis par les deux associations sportives, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la participation financière à l'ASJA et au HAC, soit la somme de **5 710,00 €** s'établissant comme suit :

| | BENEVOLAT VALORISE | ENTRETIEN | TOTAL (arrondi) |
|------|--|------------------|------------------------|
| ASJA | 7,93 € X 8 heures X 45sem = <u>2 854.8 €</u> | / | <u>2 855 €</u> |
| HAC | 7,93 € X 8 heures X 45sem = <u>2 854.8 €</u> | / | <u>2 855 €</u> |

Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 sous l'imputation budgétaire 65/412-6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Ayoid le 13 décembre 2019

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**9 TENNIS COUVERTS TECSA : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES TENNIS COUVERTS –
EXERCICE 2019.**

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Par délibérations en date des 12 décembre 1991, point n° 7 et 4 juin 1998, point n°10, le Conseil Municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement des tennis couverts, dont la gestion a été confiée au Tennis Club de Saint-Avold (TECSA) par convention du 29 janvier 2009 point n° 16, complétée par avenant n° 1 en date du 3 janvier 2012 et par avenant n° 2 en date du 13 décembre 2014.

Au vu des justificatifs présentés, les frais engagés durant l'année civile 2018 par le Tennis Club de Saint-Avold s'articulent selon le tableau suivant :

| Dépenses | Montant |
|---|--------------------|
| Consommation eau, électricité, gaz | 8 108,74 € |
| Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations, assurances | 4 771,54 € |
| TOTAL | 12 880,28 € |

Pris l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et des Sports et de la commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser au Tennis Club la participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des équipements soit la somme de **10 000.00 €.**

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 sous l'imputation 65/4121-6574 - Subvention de fonctionnement aux associations sportives.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 décembre 2019

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

10 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « HAUT-NIVEAU » AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2019.

Exposé de M. KIKULSKI, Conseiller municipal, rapporteur.

Après avis favorables des commissions de la « Jeunesse et Sports » et des « Finances », il est proposé au Conseil municipal d'octroyer aux associations sportives une subvention pour le soutien au sport de haut-niveau, au titre de l'année 2019, selon le tableau ci-après.

Le critère adopté pour le calcul de l'aide est basé sur la participation des clubs sportifs aux championnats de France (saison sportive 2018/2019). Il est précisé que seules les compétitions hors Grand Est sont considérées.

Un forfait est appliqué pour la prise en charge des frais, à savoir :

- 15 euros pour l'hébergement ;
- 2 euros pour un petit déjeuner ;
- 6 euros pour un déjeuner ;
- 6 euros pour un dîner ;
- 40 % des frais de péage et de carburant.

Les forfaits sont applicables aux athlètes et à un entraîneur.

Les subventions sont calculées après examen des convocations aux compétitions et des justificatifs transmis et certifiés par les clubs.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 sous l'imputation budgétaire 65/401-6574.

SUBVENTIONS HAUT NIVEAU - ANNEE 2019

| Associations | Péage | Carburant | Hébergement Forfait | Repas Forfait | Subvention accordée (arrondi) |
|------------------------|----------|-----------|---------------------|---------------|-------------------------------|
| Handisport | 633,60 € | 643,08 € | 1500,00 € | 2440,00 € | 5 217,00 € |
| UNSS Lycée Poncelet | 100,00 € | 104,54 € | 846,00 € | 880,00 € | 1 930,00 € |
| Cercle Nautique | 21,04 € | 24,68 € | 90,00 € | 102,00 € | 238,00 € |
| Judo Club | 91,36 € | 93,90 € | 165,00 € | 226,00 € | 576,00 € |
| Boxing Club | 109,79 € | 114,87 € | 150,00 € | 182,00 € | 557,00€ |
| TGA Trampo Gym | 92,64 € | 86,91 € | 135,00 € | 162,00 € | 477,00 € |
| Cercle Tennis de Table | 75,44 € | 127,20 € | 150,00 € | 164,00 € | 517,00 € |
| UCBH | 474,79 € | 455,45 € | 1 125,00 € | 1 470,00 € | 3 525,00 € |
| Avenir Bouliste | 44,96 € | 43,35 € | 135,00 € | 156,00 € | 379,00 € |

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité. A noter que Mme PILI ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 13 décembre 2019

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**11. ENVIRONNEMENT - FORET COMMUNALE DE SAINT-AVOLD ADOPTION DE
L'ETAT DE PREVISION DES COUPES ET DU PROGRAMME D'EXPLOITATION A
REALISER EN FORET COMMUNALE DURANT L'EXERCICE 2020.**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

M. le Responsable de l'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts à Metz, soumet au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation à réaliser en 2020 en forêt communale de Saint-Avold.

Votre commission de l'environnement a examiné ces propositions et vous invite à :

- a) adopter l'état de prévision des coupes arrêté comme suit :

| | |
|---|----------------------|
| Valeur brute des produits façonnés | 9 072,00 € HT |
| Valeur nette des cessions aux particuliers..... | 1 160,00 € HT |
| Valeur nette des coupes en vente sur pied..... | 2 571,00 € HT |
| Coût du programme d'exploitation..... | <u>6 964,76 € HT</u> |
| Recette nette totale..... | 5 838,24 € HT |
- b) adopter le devis de travaux d'exploitation pour un montant estimatif de 6 964,76 € HT soit un montant 8 357,71 € TTC pour l'exercice 2020 en sachant que ce montant peut varier selon l'état des parcelles et des coupes à façonner ;
- c) adopter le devis des prestations pour la matérialisation des lots de bois de chauffage d'un montant de 300,70 € HT soit un montant toutes taxes comprises de 360,84 € pour l'exercice 2020.
- d) d'accepter l'état de prévision des coupes pour l'exercice 2020 sur les parcelles 2.a, 16, et 19.a.

- e) charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, étant entendu que les crédits seront à prévoir au budget primitif 2020 ;

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de savoir si c'est l'ONF qui gère et décide les coupes, M. le Maire et Mme STELMASZYK répondent par l'affirmative.

M. le Maire précise que l'ONF peut ensuite sous-traiter avec une société privée. Il informe qu'un devis prévisionnel est établi détaillant les dépenses et les recettes. Il ajoute qu'ensuite les négociations interviennent au cours desquelles l'ONF propose et conseille un programme de coupes et replantations en fonction du terrain, du climat etc.

Mme IMBAUT remarque que les travaux de coupes n'ont pas été exécutés par l'ONF car les lieux n'ont pas été débarrassés des branchages, troncs ou souches comme à l'accoutumée.

M. le Maire explique que les rémanents d'exploitation forestière ont une image à la fois positive et négative. Il informe en effet que la gestion des bois morts évolue dans l'espace et dans le temps et précise que les restes de branches sont considérés aujourd'hui comme utiles pour l'écosystème.

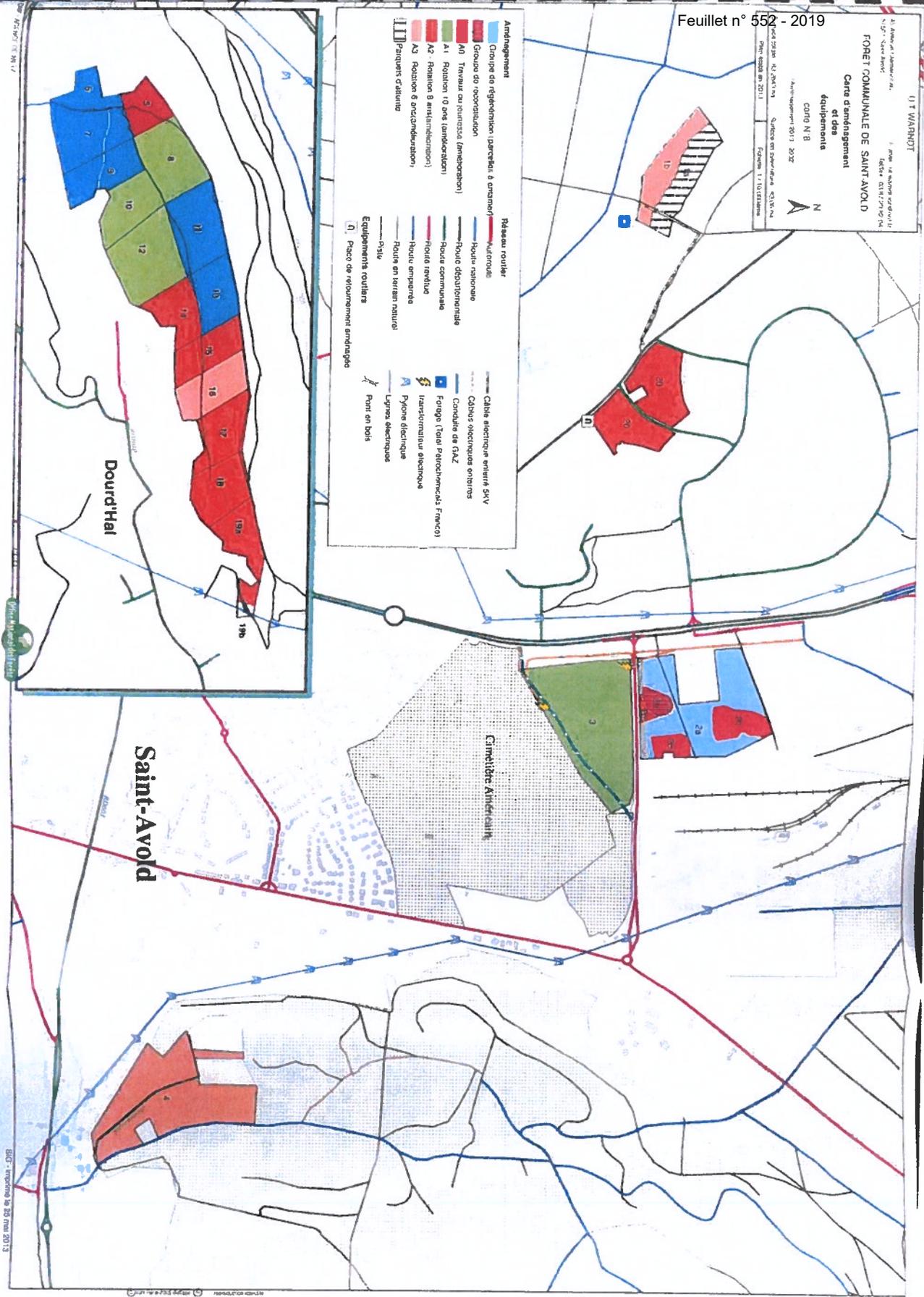
Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL
POUR L'ANNEE 2020. SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE/AMICALE ET
VERSEMENT D'UNE AVANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Exposé de M le Maire, rapporteur.

L'Amicale du Personnel Municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, sollicite l'attribution d'une subvention de 239 000 € pour 2020, qui entre autres, permettra la participation aux chèques vacances, la participation aux remises de médailles, départs en retraite, mariages, naissances, ainsi que l'organisation d'autres activités.

L'augmentation de la subvention, est motivée par la hausse du montant des chèques vacances attribués aux amicalistes actifs.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités sont appelées à établir une convention avec l'organisme destinataire d'une subvention dépassant un seuil fixé par décret.

Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé aujourd'hui à valider un projet de convention Ville/Amicale du Personnel pour 2020, prévoyant, notamment :

- pour l'Amicale, en contrepartie de la subvention, l'organisation d'évènements et activités diverses, dans le cadre de sa vocation sociale pour le personnel et de sa vocation d'animation, la tenue d'une assemblée générale pour donner connaissance de ses bilans moraux, financiers et de ses projets...
- pour la Ville, les aides matérielles utiles au fonctionnement de l'Amicale.

D'autre part, conformément à la circulaire n°3300 SG du 15/01/1988 et aux orientations de la Charte de la Vie Associative adoptées par délibération du Conseil Municipal en date du 26 août 2003, des avances sur subventions peuvent être consenties avant le 31 mars aux associations qui en ont fait la demande, dans la limite de 50 % maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

L'Amicale du Personnel ayant fait la demande, il vous est proposé d'octroyer à l'Amicale une avance sur subvention 2020 de 103 860 € représentant 50 % du montant de la subvention 2019 qui s'élevait à 207 720.00 €. Le versement de cette avance interviendra début 2020.

Après avis favorable de la Commission des finances, il vous est proposé :

1. d'attribuer à l'Amicale du Personnel Municipal la subvention de 239 000,00 € qui sera inscrite au Budget Primitif 2020, chapitre 65/5203-6574 ;
2. de valider la convention et autoriser M. le Maire à comparaître à sa signature ;
3. d'attribuer une avance sur subvention de fonctionnement 2020 de 103 860.00 € représentant 50 % du montant de la subvention 2019.

---discussion---

M.VUKOJEVIC indique « *Juste une remarque et en même temps un clin d'œil à notre ami Yaya pour dire, en ce qui concerne le ratio du montant de cette subvention par rapport au nombre d'habitants « nous n'avons pas encore été pris en exemple par d'autres communes !».*

M.TLEMSANI répond que cette subvention intervient au bon vouloir de chaque administration ou collectivité locale, dans la mesure où les fonctionnaires ne bénéficient pas de comité d'entreprise. Selon lui, le personnel municipal mérite cette attention tout comme les personnes qui travaillent dans le secteur privé et qui bénéficient d'un C.E.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



CONVENTION

Entre la Ville de SAINT-AVOLD représentée par son Maire, André WOJCIECHOWSKI agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 5 décembre 2019,

et

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD, dont le siège est situé en Mairie 36, Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par son Président Raymond MICK, (Siret n° 504 447 061 00012).

Préambule

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD est organisée sous la forme d'une association de la loi de 1901. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SAINT-AVOLD sous le numéro Volume III, N°124 (Siret n° 504 447 061 00012).

Tout membre, tel que défini dans le statut et le règlement de l'Amicale, peut adhérer librement à l'Amicale moyennant une cotisation annuelle.

Article 1 : Conformément à ses statuts, l'Amicale du Personnel Municipal a pour mission :

« de favoriser l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur culture sur le plan intellectuel et physique ».

Dans le cadre de ses missions, l'Amicale propose et organise tout au long de l'année des voyages, sorties loisirs, banquet, fête de Noël, activités sportives, ...

L'Amicale a également une vocation sociale marquée avec la mise en œuvre des chèques vacances et autres prises en charge liés aux événements et activités qu'elle a mis en place.

Article 2 : Afin de lui permettre d'exercer ses missions, la Ville de SAINT-AVOLD, par le biais de son Conseil Municipal, accorde à l'Amicale une subvention de 239 000 € pour l'année 2020.

La ville de SAINT-AVOLD est représentée lors de chaque assemblée générale par le Maire ou son représentant et à cette occasion prend connaissance des bilans financiers, moraux ainsi que des futurs projets.

Article 3 : Afin de permettre à l'Amicale de remplir correctement ses missions, la Municipalité s'engage à mettre à sa disposition les moyens nécessaires tels que papiers et enveloppes, usage de la photocopieuse, oblitération, locaux. En tout état de cause, l'accord préalable de Monsieur le Maire sera requis.

Article 4 : Les membres du comité de l'Amicale sont autorisés à exercer leurs missions pendant les heures de service, sous réserve de l'accord préalable de leur chef de service et dans la limite

des possibilités des services respectifs. En aucun cas, il ne devra être porté préjudice à la bonne marche du service public.

Article 5 : Lorsque la Municipalité le souhaitera, l'Amicale pourra être associée à l'organisation de manifestations concernant le personnel municipal (remises des médailles, départs à la retraite, ...)

Article 6 : Conformément aux statuts, toute discussion à caractère religieux et politique au sein de l'Amicale est interdite.

SAINT-AVOLD, le

Le Maire,
Conseiller Départemental de Moselle :

Le Président de l'Amicale :

A. WOJCIECHOWSKI

R. MICK

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

13 RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO).

Exposé de M. VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

Les articles L 2333-87 et R2333-120-15 du CGCT prévoient qu'un rapport annuel d'exploitation des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) doit être présenté au conseil municipal avant le 31 décembre de chaque année.

A ce titre, lors de la séance du 10 décembre 2018, point n° 17 notre assemblée a pris acte du rapport d'exploitation 2018.

Au titre de l'année 2019, (1^{er} décembre 2018 – 30 novembre 2019), le rapport fait état de :

- 1387 forfaits post stationnement (FPS) émis, 1039 payés et 297 non payés ;
- 53 RAPO ont été déposés et traités ;
- 46 RAPO ont été acceptés, 7 rejetés pour non-respect de la procédure ou lorsque l'amende était justifiée ;

A noter que le délai moyen d'instruction est de 7 jours.

Il vous est demandé d'acter le rapport annuel d'exploitation pour l'année 2019 conformément aux chiffres cités plus haut.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 décembre 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

14. DOMAINE : ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES AU LIEUDIT GECKENBERG.

Exposé de M. BRETTNACHER, Conseiller municipal, rapporteur.

Mme Marguerite BOULARD est propriétaire de deux terrains non constructibles situés sur les hauteurs de la rue du Point du Jour au lieudit GECKENBERG.

Ces parcelles cadastrées :

Section 28 n° 14 – 31a 09ca
Section 28 n° 15 – 10a 86ca

et situées en zone N du PLU de la Ville, présentent un danger de coulées de boue sur la route en contre bas, en cas de fortes pluies.

Pour sécuriser les lieux, la commune envisage l'acquisition de l'ensemble des terrains du secteur. Une proposition d'acquisition sera faite aux propriétaires des parcelles concernées au prix de 100€ l'are.

Mme Marguerite BOULARD, demeurant 26 boulevard de Lorraine à Saint-Avold, a accepté cette transaction, de ce fait, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) d'acquérir pour le compte de la commune, les parcelles visées ci-dessus ;
- b) de fixer le prix de cession à 100€ l'are (CENT €), soit 4 195€ pour 41a 95ca ;
- c) de charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et de lui donner tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte notarié à intervenir aux frais de la commune ;

- d) de payer le prix aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe I de l'article D. 1617-19 du Code général des collectivités territoriales, sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 21/824-2111 du budget primitif 2020.

----discussion----

A la question de Mme IMBAUT de savoir si la zone L est constructible, M. BRETTNACHER répond par la négative.

M. le Maire ajoute que des coulées de boues ont souvent été constatées dans ce secteur de la ville d'où l'intention d'acquérir certaines parcelles afin d'entreprendre les travaux nécessaires dans le but de prévenir et anticiper les risques lors d'épisodes pluvieux importants notamment la route en contrebas qui risque de se dérober sous l'effet des coulées de boue.

A la question de M. BREM de savoir s'il y a d'autres parcelles à acquérir, M. le Maire répond que pour l'heure c'est la seule parcelle dont les propriétaires sont d'accord pour vendre. Ceci l'amène à dire que la ville s'intéresse à tous les terrains de ce genre susceptibles d'être vendus, afin de reboiser et consolider la terre, et prévenir ainsi des conséquences fâcheuses liées aux ruissellements des eaux pluviales provoquant un effet érosif sur les sols.

M. BRETTNACHER informe que d'autres propriétaires ont été contactés par courrier pour leur proposer le rachat de certaines de leurs parcelles et indique que quelques-uns d'entre eux sont finalement favorables.

Concernant les propriétaires BOULARD, il informe qu'ils avaient souhaité céder leur terrain pour 350 € mais ont finalement accepté la proposition de 100 € qui correspond au prix moyen des terrains agricoles. Il précise que les acquisitions futures s'effectueront au même tarif.

A la question de M. BREM de savoir si un reboisement sera la solution, M. BRETTNACHER répond par l'affirmatif et ajoute que racines et végétation permettront de retenir et maintenir la terre.

A la question de M. LANG de savoir si un prévisionnel des travaux a été établi, à la fois en temps et en cout, M. le Maire répond qu'aucun prévisionnel exact n'a été établi pour le moment mais précise toutefois que la parcelle fait 41 ares, la plantation d'une trentaine d'arbres est prévue plus la construction d'un mur de soubassement pour un montant qui avoisine 7 000 euros.

Décision du Conseil municipal

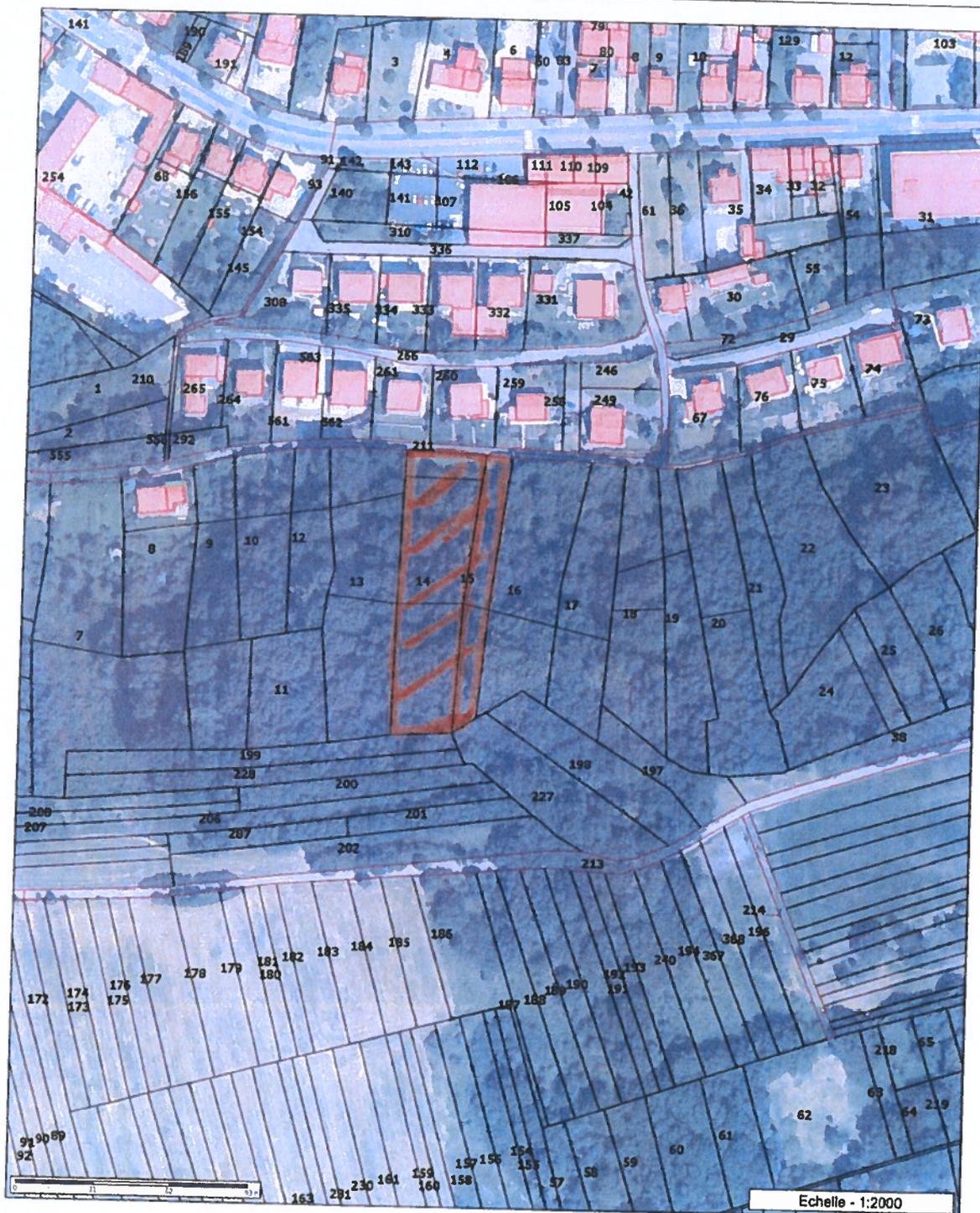
Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



Com. d'agglomération St-Avoid Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

 parcelles acquises

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Małgorzata SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

15 DOMAINE : CESSION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS AU 9 RUE DU FAUBOURG A M. BENKOUHI.

Exposé de M. TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

Par délibération du 04 décembre 2016, point n° 22, notre assemblée a décidé de céder le logement communal situé 9 rue du Faubourg à M. Abdelaziz BENKOUHI.

Le délai de signature étant dépassé, M. BENKOUHI a refait une nouvelle proposition d'acquisition au prix de 45 000€, ce qui a été validé par les services fiscaux le 20 novembre 2019.

Aussi votre commission des finances vous propose :

a) De céder le bien situé 9 rue du Faubourg d'une surface de 84.05m², avec cave et garage à détacher des parcelles d'origine cadastrées (surface à déterminer après arpentage) :

Ban de Saint-Avold
Section 31 n° 116 -5a38ca
Section 31 n°118 - 11a25ca
Section 31 n°120 - 4a24ca

à M. Abdelaziz BENKOUHI, demeurant 1A rue des Bénédictins à Longeville-lès - Saint-Avold (57740) ;

b) De fixer le prix de cession à 45 000€, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur, payable comptant à la signature de l'acte de vente ;

c) De fixer la date de signature au plus tard le 30 avril 2020, sachant que passé ce délai, M. BENKOUHI ne pourra plus prétendre à acquérir ce bien ;

- d) Constitution de servitudes : il est précisé que les branchements gaz, eau, électricité et assainissement du logement et du centre de loisirs sous le tréfonds de la parcelle 118 et 120, conformément au plan au titre desquels seront constituées :
- une servitude d'accès, de maintien et d'entretien au profit d'ENERGIS ;
 - une servitude non aedificandi interdisant toutes constructions sur les ouvrages existants ;
- e) de maintenir la chaudière existante pour l'appartement et d'installer une murale pour le foyer ;
- f) d'autoriser M. le Maire à comparaître à la signature des actes de vente, de constitution de servitude, et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente délibération.

---discussion---

M. SLIWINSKI relève deux points concernant ce projet. Le premier concerne une offre déjà faite à M. BENKOUHI pour ce même logement en 2016, au prix de 70 000 € (soit un abattement de 30% aujourd'hui par rapport au prix de 2016), et le second concerne plutôt la forme du projet, puisqu'il constate que la commission des finances n'a pas apposé son visa sur le projet contrairement à la procédure habituelle.

M. le Maire répond que l'estimation des domaines est calculée par les services fiscaux sans que les services municipaux n'interfèrent. Il rappelle que la dernière estimation date de 2016 ce qui peut expliquer cette dévalorisation en plus du fait que ce logement soit accolé au foyer du Faubourg, occupé chaque jour par des jeunes, situation qui entraîne forcément une baisse de la valeur du bien.

Il informe qu'une étude a été menée dans l'objectif de transformer ce logement pour permettre éventuellement l'extension du foyer, mais cette idée a été abandonnée car jugée trop coûteuse.

Pour finir, il indique que M. BENKOUHI est le seul à avoir fait une demande d'acquisition.

M. LANG relève également l'absence sur le projet de délibération des visas des différentes commissions et suppose que les membres se sont abstenus.

M. le Maire indique ne pas avoir de retours dans ce sens et rappelle que les commissions se réunissent pour donner un avis ; quant à la décision finale, celle-ci appartient au conseil municipal.

M. BREM indique « *de quel droit vous vendez ce bien au prix des domaines, ce n'est pas votre bien mais celui de la communauté. Les biens doivent être vendus au plus offrant, ce n'est pas vous qui décidez des prix surtout que l'estimation des domaines c'est le prix le plus bas !* »

M. le Maire répond que c'est pour cette raison que ce projet de délibération est présenté aujourd'hui au conseil municipal.

M.VUKOJEVIC souhaite connaître la surface totale du terrain attenant au logement et s'étonne que ce détail ne soit pas mentionné dans la délibération.

M. le Maire partage l'avis de M. VUKOJEVIC et estime également que ce détail doit figurer dans la délibération. Il ajoute que le géomètre doit être plus précis.

Selon M. TLEMSANI ce terrain représente environ 3 ares.

M.THIERCY précise que les membres de la commission ont préféré ajourner ce point car l'estimation des domaines n'était pas jointe.

M. STEINER revient sur les propos de M. SLIWINSKI concernant les différents visas qui n'apparaissent pas sur le projet de délibération. Il confirme que le projet a bien été présenté en commission des finances mais celle-ci s'est abstenue de donner un avis. Il précise que ce détail aurait dû figurer dans le projet.

Pour terminer sur ce point, M. STEINER indique qu'il s'abstiendra lors du vote car il estime en effet que ce logement aurait pu servir à agrandir le foyer.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter :

- 5 voix CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, Mme IMBAUT, M. LANG et M. SLIWINSKI.
- 3 abstentions : M. STEINER, M. GAUDIG et M. VUKOJEVIC.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020

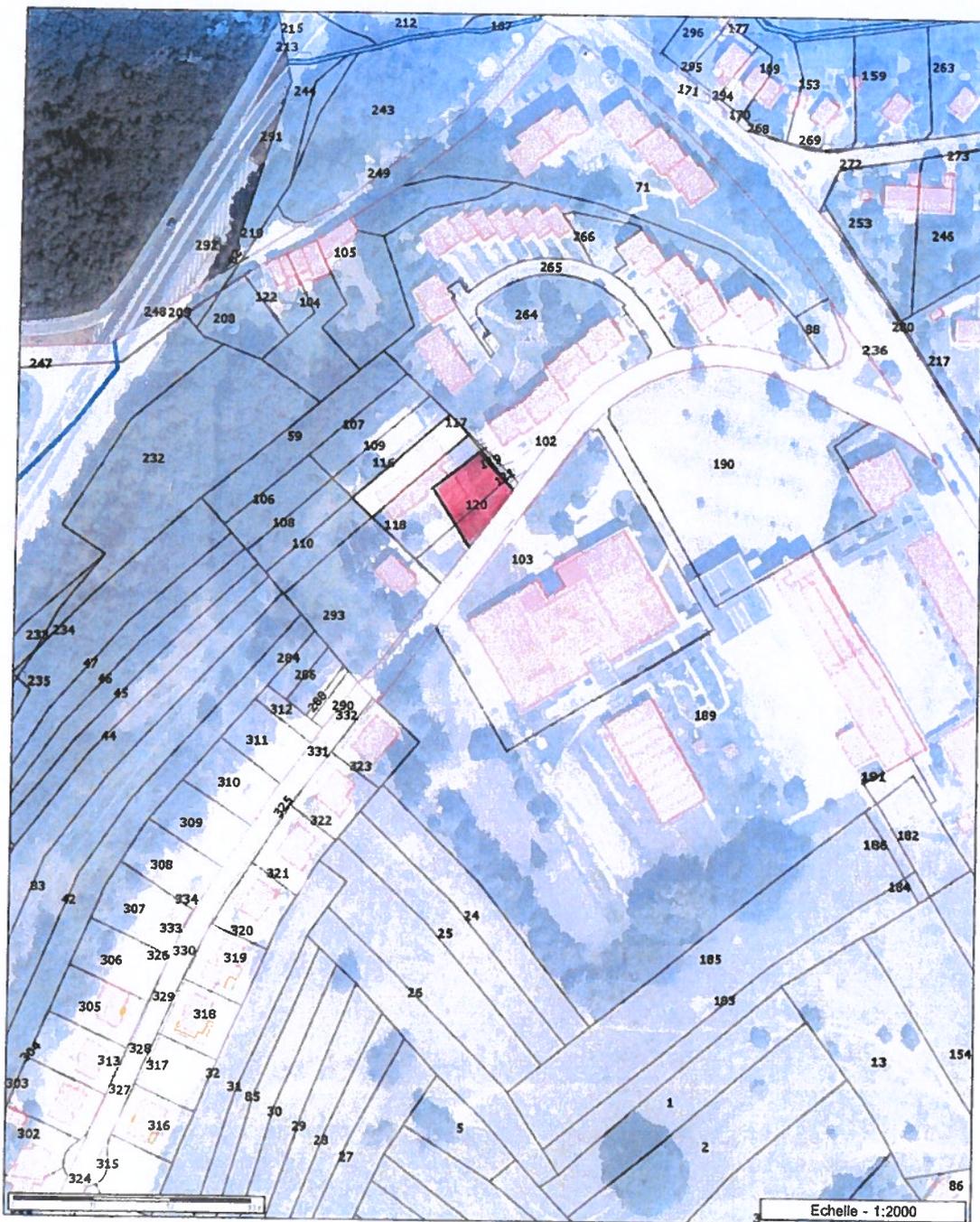
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI





Com. d'aggl. St-Avoid Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

emprise cédée



N°7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1

Mél ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 20 / 11 / 2019

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Jean BRABLÉ

Téléphone : 03 87 52 96 67

Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2019 - 606 V 1286

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire
Mairie de et à
57500 SAINT AVOLD

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : UNE MAISON D'HABITATION, TERRAIN INTÉGRÉ

ADRESSE DU BIEN : 9 RUE DU FAUBOURG 57500 SAINT AVOLD

VALEUR VÉNALE : 45 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINT AVOLD

Affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER

2 - Date de consultation : 19 novembre 2019
Date de réception : 19 novembre 2019
Date de visite : antérieure
Date de constitution du dossier "en état" : 19 novembre 2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un bien devenu inutile aux missions de la collectivité

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 31 pour une emprise à prélever des parcelles 116, 118 et 120 après arpentage et déclassement éventuel du domaine public communal

Description des biens : une maison d'habitation d'un rez-de-chaussée sur cave, toiture terrasse, édifée en 1976, qui était à usage de maison du gardien du foyer attenant ; travaux à prévoir dont séparation chauffage collectif

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : donnée à bail à l'acquéreur potentiel

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Le bien immobilier est situé en zone Ub du Plan Local d'Urbanisme

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de maisons individuelles des années 1960 à 1980

La valeur vénale du bien négociée à 45 000 € n'appelle pas d'observation

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**16. BOURSES INITIATIVES – PRINCIPE DE RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2019 ET
ATTRIBUTION A SCHNEIDER CLAIRE, ULAS RUSA, ULAS NACIYE, FRANK
JORDAN, ET STEVIC GANA.**

Exposé de M. HAYDINGER, Conseiller municipal, rapporteur.

Par délibérations du 27 février 2002 point n° 8 et du 2 octobre 2017 point n° 6, le conseil municipal instituait l'action « Bourse initiative » et adoptait les modalités d'attribution de la participation financière déclinées ci-dessous :

- Les bénéficiaires seront âgés de 16 à 25 ans
- Aide plafonnée à 500,00 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet.

Votre assemblée est appelée à approuver le principe de reconduction d'attribution de la contribution financière précédemment citée.

Aussi compte tenu de ce qui précède votre assemblée est sollicitée après avis favorable de la commission compétente à accorder la participation financière ci-dessous :

| Nom prénom | Projet | Participation financière |
|------------------|--|--------------------------|
| SCHNEIDER Claire | Projet d'études pour devenir consultante nutritionnelle et de remise en forme | 350,00 € |
| FRANK Jordan | Projet de formation pour devenir sapeur-pompier professionnel (aide au permis de conduire) | 400,00 € |
| ULAS Rusa | Voyage scolaire en Thaïlande pour étude comparative des commerçants à l'étranger | 150,00 € |
| ULAS Naciye | Voyage scolaire en Thaïlande pour étude comparative des commerçants à l'étranger | 150,00€ |
| STEVIC Gana | Aide au permis de conduire | 400,00€ |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 - chapitre 65/90 – 6574 -Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé -Interventions économiques.

A la question de Mme IMBAUT de connaître le nom de l'entreprise partenaire, M. le Maire répond que celui-ci n'est mentionné que si une entreprise participante est trouvée, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. STEINER acquiesce et précise que dans les dossiers présentés aucun sponsor n'a été trouvé.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.
A noter 2 abstentions : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

17 PRIX DU BENEVOLAT ROLAND BRACONNIER - ANNEE 2019.

Exposé de Mme SPADACCINI, Conseillère municipale, rapporteur.

Dans sa séance du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté la création du prix du bénévolat Roland Braconnier, titre décerné à une personne ou une association portant les valeurs du bénévolat.

Vu le nombre innombrable de bénévoles œuvrant dans le monde associatif local, depuis l'année passée, deux personnes sont honorées.

Après étude des principes d'attribution, il est soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal :

L'attribution du prix du bénévolat Roland Braconnier 2019, respectivement 500 €, à :

Mme Rita JAQUET-MONTALBANO

Mme Jacquet-Montalbano est depuis 2013 présidente de l'association d'aide à l'enfance défavorisée et aux enfants malades « les Fées ». Cette association, très engagée pour sa cause, est également très active sur les manifestations de nos associations locales comme le Naboraid, les Restos du cœur, les Motos customs et d'une manière générale toutes associations à caractère social. Mme Jacquet est aussi membre actif de l'ACASA et s'occupe notamment de la partie animation.

Jusqu'en 2017, elle fut trésorière de l'association IMMA JUNG.

Retraitée depuis 2017, elle occupait un poste au Crédit Mutuel.

Et à :

M. André GILY

Né en 1942, André GILY fait carrière dans l'artillerie. Il quittera l'armée au grade de capitaine après 25 ans de service remarqué.

Pompier volontaire, il se consacre durant 25 ans au secours à la personne. Il a reçu la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement en 1985 suite à son intervention au Mexique sur le séisme de 1985. Il quittera les pompiers au grade de capitaine en 2002 avec en poche la médaille d'honneur vermeil des sapeurs-pompiers.

Citoyen solidaire des personnes souffrant d'handicap de la vie, il se consacre bénévolement depuis 1985 aux personnes autistes à l'occasion de sorties récréatives et thérapeutiques et aussi aux personnes analphabètes ou handicapées avec la rédaction d'écrits.

A Saint-Avold, il crée en 2004 l'Association des anciens combattants et militaires français section de Saint-Avold et environ, dont il est l'actuel Président d'Honneur, association affiliée à la Fédération Nationale André-Maginot.

Il crée également la première école de jeunes porte-drapeaux à Saint-Avold en 2006 afin de développer l'esprit civique et les valeurs républicaines dont le devoir de mémoire. Il participe à la création de trois autres écoles de porte-drapeaux à LA MAXE, à SAINT-NICOLAS-DE-PORT et à la REUNION.

Éducateur secouriste, il est référent technique secourisme de la Moselle.

Impliqué dans la gestion de la Ville, il est membre du Conseil Municipal des Seniors.

M. GILY a été médaillé de l'Ordre National du Mérite en 2001.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2019 selon l'imputation budgétaire : chapitre 67/33 - article 6714 (Charges exceptionnelles, Bourses et prix).

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter : 3 abstentions : M. THIERCY, M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 16 décembre 2019

Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

| | |
|--------------------|------------------------|
| Gérard BRETTNACHER | Marilyn SALAMONOWSKI |
| Lothaire GAUDIG | Raphael WITTMER |
| Josyane BECKER | Frédéric SLIWINSKI |
| Antoine PELLEGRINI | Sophie HALBWACHS |
| Sylvain BECKER | Serge HAYDINGER |
| Anne LAUER | André KIKULSKI |
| Sylvie BOISSENOT | Irène GORGOL |
| Pascal HELFENSTEIN | Jean-Claude BREM |
| Estelle SPADACCINI | Monique IMBAUT |
| Estelle CONSTANS | Michèle TIRONI-JOUBERT |
| Nathalie PILI | Dominique LANG |
| | Patrick MALICK |
| | Nathalie PIGEOT |
| | Virginie ODDO |

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

18 VERSEMENT D'AVANCE SUR SUBVENTION-MJC- EXERCICE 2020.

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Sur la base de la Circulaire du 24 décembre 2002 relative aux attributions de subventions aux associations, des avances sur subventions peuvent être accordées aux associations. Elles sont octroyées sur demande écrite.

La commission Vie associative propose l'attribution d'une avance de 50 % à la MJC calculée sur le montant de la subvention versée l'exercice précédent.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur subventions à l'association déclinée ci-dessous :

| SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT | | | |
|------------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------------|
| ASSOCIATIONS | IMPUTATION BUDGETAIRE | MONTANT SUBVENTION 2019 | AVANCES SUR SUBVENTIONS 2020 |
| Maison des Jeunes et de la Culture | 65/332-6574 | 106 000,00 € | 53 000,00 € |

Les avances seront déduites, courant 2020, des subventions attribuées lors de la répartition globale des subventions aux associations.

Les crédits seront prévus au budget 2020.

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de connaître la date du versement de cette subvention, M. STEINER répond que le versement sera effectué dès l'ouverture des crédits en début d'année.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 5 février 2020
Le Maire, ✓

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Frère GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**19 ACCORD DE PRINCIPE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020.**

Exposé de M le Maire, rapporteur.

La MJC de Saint-Avold organisera à l'AGORA, les 24 et 25 octobre 2020, un événement autour des activités numériques.

Ce 1er salon, nommé « **Synergie Games** », est destiné à un nombreux public jeune et familial. Il rassemblera les professionnels et les amateurs de disciplines telles que : activités e-games, cosplay, escape-game, modélisation et impression 3D, culture web, jeux de plateau ainsi que toutes les composantes liées à l'image et à la communication...

Il a pour vocation de promouvoir les activités numériques qui font et feront les métiers de demain. De même qu'il répond au fort engouement des jeunes pour ces nouvelles technologies.

Porté par la MJC, l'organisation de cet événement rassemble également de nombreux partenaires associatifs et professionnels.

Le budget prévisionnel s'élève à 33 800 €.

La MJC sollicite la Ville de Saint-Avold de s'associer à ce projet.

Considérant la nécessité de promouvoir ce projet d'intérêt général, relevant de la vie associative et ainsi de permettre à la MJC d'assumer plus aisément cet événement, il est proposé :

- De verser une subvention à la MJC d'un montant de 2000 €.
- D'autoriser le Maire à signer tout document en faveur de ce projet.

Les crédits seront à prévoir au budget primitif 2020 selon l'imputation budgétaire : chapitre 65/332 - article 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 décembre 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



Suite au succès de la première édition du tournoi E-Game - concours cosplay du 11 mai 2019

UN NOUVEAU SALON POP CULTURE À SAINT AVOLD

SYNERGIE GAMES 24 et 25 oct. 2020 - AGORA

POUR ENFANTS - ADOS - PUBLIC FAMILIAL

- CINÉMA - COSPLAY
- JEUX VIDÉO et ESCAPE GAME
- JEUX DE PLATEAU
- DES INVITÉS CÉLÈBRES (YouTube, Cosplay, gamers...)
- CULTURE WEB
- ACTIVITÉS NUMÉRIQUES (métiers et loisirs)
- IMAGE ET COMMUNICATION

-  **UN ÉVÉNEMENT ANNUEL DÉDIÉ À LA JEUNESSE**
-  **A L'INITIATIVE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE SAINT AVOLD**
-  **PARTENARIAT INTER ASSOCIATIF ET PROFESSIONNEL :**
*MJC (Espace Jeunesse Numérique), Ville de Saint Avold (CMJ), CMSEA
 Dice Not Found, Association des Cosplayers de France, 3D Saint-A
 Joue Atout, Elios Gaming...*
-  **PARTENARIAT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**
-  **FORTE MOBILISATION BÉNÉVOLE**

BUDGET PRÉVISIONNEL DE SYNERGIE GAMES

| | | | |
|---|-------------------|---|--------------------|
| Dépenses | 33800,00 € | Recettes | 17800,00 € |
| Achats (restauration, consommable...) | 5900,00 € | Ventes (espaces boutique, restauration, espaces publicitaires...) | 8800 € |
| Prestations extérieures | 18750,00 € | Billetterie (3000 entrées payantes) | 9000,00 € |
| Autres prestations (sécurité, communication...) | 9150,00 € | | |
| | | Budget manquant | -16000,00 € |

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO
M.VUKOJEVIC

**20 VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION
« ARC EN CIEL » (MULTI-ACCUEIL).**

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

Par courrier en date du 27 novembre 2019, l'Association ARC-EN-CIEL, gestionnaire du multi-accueil, sollicite une avance sur la subvention 2020, afin de débiter l'année dans de bonnes conditions financières. En effet, l'association doit notamment procéder aux versements des salaires de son personnel.

Il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance sur subvention aux associations, à savoir le versement de 50% de la subvention versée au titre de l'exercice précédent.

Pour mémoire, le Conseil municipal a octroyé en 2019 une subvention de 290 000 € à l'association « Arc-en-Ciel », gestionnaire du multi-accueil.

Aussi vous est-il demandé d'accepter dès à présent, pour l'année 2020, le versement d'une avance à l'association « Arc en Ciel » gestionnaire du Multi-accueil, égale à 50 % de la subvention versée au titre de l'année 2019, soit la somme de **145 000 €**.

La dépense sera à imputer au Chapitre 65-64 Article 6574 du budget de l'exercice 2020.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter que M. VUKOJEVIC a quitté momentanément la salle et par conséquent n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 décembre 2019
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

| | |
|--------------------|------------------------|
| Gérard BRETTNACHER | Marilys SALAMONOWSKI |
| Lothaire GAUDIG | Raphael WITTMER |
| Josyane BECKER | Frédéric SLIWINSKI |
| Antoine PELLEGRINI | Sophie HALBWACHS |
| Sylvain BECKER | Serge HAYDINGER |
| Anne LAUER | André KIKULSKI |
| Sylvie BOISSENOT | Irène GORGOL |
| Pascal HELFENSTEIN | Jean-Claude BREM |
| Estelle SPADACCINI | Monique IMBAUT |
| Estelle CONSTANS | Michèle TIRONI-JOUBERT |
| Nathalie PILI | Dominique LANG |
| | Patrick MALICK |
| | Nathalie PIGEOT |
| | Virginie ODDO |

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

21. DEMANDE DE SUBVENTIONS - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L.216-2.

Le conservatoire de Musique et de Danse de la Ville trouve sa place depuis de nombreuses années au sein de la ville, en faisant valoir auprès des administrés et du public une offre riche, originale et diversifiée, répondant aux enjeux artistiques et territoriaux d'un établissement contemporain.

Le conservatoire présente une évolution constante des pratiques artistiques, faisant émerger de nouveaux modes d'expression, de pratique et d'apprentissage, tout en prenant en compte les attentes en termes d'offre et d'accessibilité aux enseignants artistiques, en musique et en danse.

Par ailleurs, le conservatoire répond aux nouvelles orientations pédagogiques en termes de Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) en lien avec le Ministère de l'Education Nationale.

Afin de poursuivre les projets et mener à bien une politique artistique affirmée, il vous est demandé :

- D'autoriser le Maire à solliciter des subventions au Département de la Moselle et à la Direction Régionale de la Culture
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions à intervenir entre la collectivité et les organismes partenaires.

---discussion---

M. BREM approuve cette demande de subvention mais s'étonne en revanche que dans les années passées aucune subvention n'avait été sollicitée dans ce projet. Il souhaite une explication.

M. le Maire répond que le conservatoire a toujours bénéficié d'une subvention départementale.

Mme IMBAUT demande si une autre solution n'était pas envisageable comme par exemple augmenter la subvention de la ville versée au conservatoire.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas de budget annexe pour le conservatoire, c'est la ville qui prend tout en charge. Il précise qu'aujourd'hui ce n'est pas une aide qui est sollicitée pour le personnel mais pour subventionner les projets de cet établissement.

M. LANG suggère la reprise du conservatoire par la CASAS afin de redonner une nouvelle dynamique à cet établissement. De plus, selon lui, le bâtiment mériterait d'être rénové.

M. le Maire répond que le transfert de cette compétence ne supprime pas pour autant l'implication budgétaire de la ville pour le fonctionnement de cet établissement, notamment en ce qui concerne les charges transférables qui restent imputées à la commune d'origine.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 5 février 2020
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

22. CREATION D'UNE ANTENNE DE PROXIMITE DE LA POLICE MUNICIPALE

Exposé de M. HELFENSTEIN, Conseiller municipal, rapporteur.

Vu l'article L-2212-5 du code général des Collectivité territoriales.

Vu la décision du Conseil d'Etat, 6 janvier 1995 n°93428 qui précise que le Maire en sa qualité de chef des services municipaux est compétent pour prendre des mesures relatives à l'organisation interne des services de la commune et à la gestion des agents.

En ce sens une réponse ministérielle indique que l'organisation d'un service de police municipale relève de la seule compétence du maire en sa qualité de chef des services municipaux.

Le Conseil d'Etat (arrêté du 14 avril 1995) précise en outre que le Conseil Municipal est compétent pour la création et la suppression, ainsi que l'organisation générale du service public de la police municipale - article L. 2121-29 du CGCT.

En l'espèce et afin de renforcer la présence de la police municipale de proximité aux quartiers Wenheck/Carrière, la création d'une antenne de quartier de la police municipale est envisagée.

Elle pourrait se situer dans l'ancien local de la banque à côté du relais poste mairie.

Ainsi le conseil municipal est compétent pour la création de cette antenne de proximité. Compte-tenu de l'intérêt local réel dans ce quartier prioritaire, de la volonté de la ville de renforcer les missions de prévention et de médiation, de l'utilité d'ouvrir cette annexe en tant qu'elle facilite l'organisation de patrouille pédestre ou à vélo au plus près des besoins des citoyens, il vous est proposé :

- D'autoriser la création d'une antenne de proximité de la Police Municipale au centre commercial La Carrière.
- D'y affecter des agents selon un planning d'organisation interne en corrélation avec la vocation de permettre l'exercice des missions de prévention, d'une surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité, et de la salubrité publique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les organismes susceptibles de subventionner ce projet.

---discussion---

A la question de M. LANG de savoir si cette antenne de proximité fonctionnera à moyen humain constant, M. le Maire répond par l'affirmative, surtout au démarrage, car selon lui certains quartiers de la ville comme La Carrière posent plus de problème que d'habitude et nécessitent plus de présence policière.

A la question de M. LANG de savoir si le secteur de la Carrière est éligible à un subventionnement, M. le Maire répond qu'il espère que la DET ou l'Etat participeront à ce projet. Il précise que ce secteur de la ville entre dans « la politique de la ville » gérée par M. BOURAINE au CASAS qui se chargera de solliciter toutes les aides financières possibles auprès des services de l'Etat et autres.

M. BREM relève qu'encore une fois la police municipale se substitue à la police nationale.

M. le Maire acquiesce mais souligne qu'il s'agit plutôt de police de proximité.

M.VUKOJEVIC précise que le terme exact est « police de la sécurité au quotidien « PSQ » ».

M. BREM juge le quartier de la Carrière comme étant un « quartier extrêmement chaud ».

M.TLEMSANI s'insurge devant les propos de M. BREM et répond : « *tu n'es pas à Saint Denis, en plus tu habites depuis 20 ans illégalement* ».

M. BREM s'insurge à son tour et souhaite que les propos de M. TLEMSANI soient retranscrits dans le procès-verbal de séance.

M. le Maire recentre le débat.

M. BREM indique alors que ce nouveau service exposera certains agents au danger, il précise en effet que les forces de police en intervention sont souvent contraintes de faire demi-tour pour éviter l'affrontement.

M. le Maire rétorque que les policiers ne seront pas plus exposés qu'ils le sont aujourd'hui. Il précise par ailleurs que le secteur de la Carrière nécessite une surveillance quotidienne et souligne que cette antenne permettra sans aucun doute d'apaiser la situation.

Il informe toutefois que si une autre équipe policière en intervention sollicite des renforts, ces agents apporteront immédiatement leur aide, ils ne sont pas affectés uniquement à ce secteur.

M. VUKOJEVIC apporte des informations complémentaires. Il précise que la police municipale a aujourd'hui un rôle indéniable de police de proximité, qui a existé et qui a été supprimée. Il précise de plus qu'après 19h00, pour un secteur de la circonscription de FREYMING MERLEBACH qui englobe SAINT-AVOLD, FREYMING MERLEBACH, HOMBOURG HAUT et L'HOPITAL, soit environ 40 500 habitants, il n'y a qu'une seule patrouille de la police nationale. Par conséquent, il sera nécessaire selon lui, de réagir même si ce n'est pas forcément la meilleure des solutions puisqu'avec l'effectif actuel de 9 fonctionnaires à la police municipale, il est impossible d'organiser des patrouilles partout.

Selon Mme IMBAUT la police municipale n'a pas à se substituer à la police nationale et ajoute que « la police de proximité » ne doit pas être présente sur le terrain uniquement pour réprimander, son rôle est aussi dans la discussion, le dialogue pacifique etc....

M. VUKOJEVIC réplique que la police municipale s'efforce de ne pas faire le travail de la police nationale mais dans certains cas les circonstances ne permettent pas de faire autrement ; il veille à cela au quotidien. Il ajoute que la police municipale n'est pas autorisée à exercer des missions de maintien de l'ordre et elle s'y tient, sauf par exemple lorsque la situation devient telle que des personnes subissent pendant des nuits, voire des semaines entières, des aboiements de chiens d'un voisin qui habite dans le même immeuble, souvent mal isolé, cas pour lesquels la police nationale ne se déplace plus argumentant un manque de temps ou d'absence policière dans le secteur.

M. le Maire acquiesce et rappelle également les incendies de poubelles ou autres qui nécessitent, dans le pire des cas, des évacuations de personnes.

Pour finir sur ce point, il indique se réjouir d'avoir une police municipale professionnelle et consciencieuse qui intervient de plus en plus souvent dans des situations compliquées.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter :

3 abstentions : Mme IMBAUT, M. BREM pour lui et sa mandante.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (5)
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (4)
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

23. REQUALIFICATION TERRAIN COLLEGE DE LA CARRIERE - APPEL A PROJET

Exposé de M. TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

Le département de la Moselle va reconstruire un nouveau collège sur le site du lycée Valentin METZINGER

Au terme de cette reconstruction le terrain de l'actuel collège sera remis à la ville.
Ce terrain représente une surface de plus de 2 ha.

Laisse libre, ce terrain pourrait trouver une destination multiple avec de l'habitat, des services et des commerces, le tout dans un éco-quartier.

Il vous est proposé d'autoriser :

- le lancement d'un appel à projet pour la valorisation de ce quartier
- le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet
- le Maire à solliciter des partenariats financiers

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 décembre 2019
Le Maire,)

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (4)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (7)**

M. le Maire
M. WITTMER
M. PELLEGRINI
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

Observations : MM. Le Maire et PELLEGRINI ont quitté la salle momentanément pendant la présentation de ce point, de ce fait la procuration de M. WITTMER à M. le maire est caduque pour ce point.

24. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 8 avril 2014, point n°2.

Il s'agit de :

1. Ouverture d'une ligne de trésorerie par tirage auprès de la banque postale

MONTANT : 500 000 €

Durée : du 21 novembre 2019 au 19 novembre 2020

Caractéristiques de la ligne de trésorerie:

| | |
|------------------------------|---|
| Objet du contrat : | financement des besoins de trésorerie |
| Nature : | ligne de trésorerie utilisable par tirages |
| Montant maximum : | 500 000,00 € |
| Durée maximum : | 364 jours |
| Taux d'intérêt : | 0,66% l'an |
| Base de calcul : | 30/360 jours |
| Modalités de remboursement : | paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale |

Date de prise d'effet du contrat : le 21 novembre 2019
 Garantie : néant
 Commission d'engagement : 500 € payable au plus tard à la date de -prise d'effet du contrat
 Commission de non utilisation : 0,10% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu
 le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
 Modalités d'utilisation privilégiée : Tirages/versements - procédure de crédit d'office.
 Montant minimum 10 000 € pour les tirages.

2. Ensemble des marchés à procédure adaptée :

| Nature des travaux, fournitures, services | Montant HT | Montant TTC | Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse) | Date de notification du marché |
|---|-------------------|-------------------|--|--------------------------------|
| Fourniture et mise en place d'une solution de stockage et de sauvegarde | 95 517,06 € | 114 620,47 € | SYSTEM SOLUTION Rue de la Royale Canadian Air Force Pôle Santé Innovation Mercy 57130 ARS LAQUENEXY | 10/10/2019 |
| Location de matériel scénique | Maxi 200 000,00 € | Maxi 240 000,00 € | TEKSAS 8, rue des Couteliers 57070 METZ AXTIPOLE | 11/10/2019 |
| Remplacement de la chaudière fioul par des chaudières au gaz naturel (salle polyvalente Jeanne d'Arc) | 66 403,00 € | 79 683,60 € | SARL CRUSEM 44, rue de la République 57535 MARANGE - SILVANGE | 21/10/2019 |
| Viabilité hivernale - Lot n°1 : prestations de déneigement sur la voirie | maxi 155 000,00 € | maxi 186 000,00 € | BATI TP 14A, rue du Grand Pré 57730 LACHAMBRE | 07/11/2019 |
| Viabilité hivernale - Lot n°2 : prestations de déneigement sur les parkings et trottoirs | maxi 50 000,00 € | maxi 60 000,00 € | SNS 94, rue des Généraux Altmayer 57500 SAINT -AVOLD | 07/11/2019 |

3. Renonciations à l'exercice du droit de préemption :

**ETAT CHRONOLOGIQUE
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER
Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain
de la Ville de Saint-Avold**

| DIA N° | Reçue le | Vendeur | Lieudit | Décision | | |
|-----------|----------|--|-------------------------------|------------------|-------------------|------------|
| | | | | Conte- -nance | Non préemption | Préemption |
| 5138 | 04/09/19 | SCI JOJOBA | 7 rue Altmayer | 32.13 | 17/09/19 | |
| 5139 | 19/09/19 | SARL FONCIERE DES THERMES (Jean Marie COSTA) | 25 rue Poincaré | 0a74ca | 19/09/19 | |
| 5140 | 19/09/19 | Sultan OZDEMIR et Fodil AKTAS | 76 rue Altmayer | 17a 86ca | 01/10/19 | |
| 5141 | 24/09/19 | Consorts DOUDOT à la SCI CONDORCET (Eric WEILAND) | 7 rue de Tours | 6a 88ca | 01/10/19 | |
| 5142 | 28/09/19 | Consorts AIT- OUSNOUS | 8 rue Gabriel Pierné | 10a 97ca | 01/10/19 | |
| 5143 | 01/10/19 | LOGIEST | 28 rue de la Chapelle | 14a 56ca | 15/10/19 | |
| 5144 | 01/10/19 | SCI BML3 | 58 rue Hirschauer | 1a 15ca | 15/10/19 | |
| 5145 | 05/10/19 | SCI 13 rue Houllé | Rue Houllé | 5a 54ca | 15/10/19 | |
| 5146 | 10/10/19 | Elisabeth GIRARD | 26 rue Poncelet | 7a 10ca | 15/10/19 | |
| 5147 | 11/10/19 | Béatrice SCHOTT | 4 rue de l'Ermitage | 4a33ca | 15/10/19 | |
| 5148 | 10/10/19 | Consorts SCHWARTZ | 31 avenue de Longchamp | 4a 67ca | 31/10/19 | |
| 5149 | 17/10/19 | M. et Mme Jacques RESCHMANN | 5 impasse de Sicile | 9a 59ca | 31/10/19 | |
| 5150 | 17/10/19 | Agnès ROBERT | 15 rue des Pétunias | 7a 45ca | 31/10/19 | |
| 5151 | 17/10/19 | SCI HORIZON | Rue Anglais | 14a 90ca | 31/10/19 | |
| 5152 | 17/10/19 | ROTH INVESTS | 2 rue Hirschauer | 2a 54ca | 31/10/19 | |
| 5153 | 18/10/19 | Manuel BERTHOLD et Cindy ABOUT | 38 rue de la Clairière | 9a 49ca | 31/10/19 | |
| 5154 | 19/10/19 | Philippe MULLER | 5 scquare Weiler | 2a 16ca | 31/10/19 | |
| 5155 | 23/10/19 | LOGIEST | 26 rue de la Chapelle | 14a 56ca | 31/10/19 | |
| 5156 | 23/10/19 | LOGIEST | 13 rue de la Carrière | 38a 69ca | 31/10/19 | |
| 5157 | 28/10/19 | Didier NOTTON | 21 rue du Niedeck | 2a 80ca | 13/11/19 | |
| 5158 | 31/10/19 | Sarah SCHMITT | 4 impasse de l'Indianna | 6a 40ca | 13/11/19 | |

**ETAT CHRONOLOGIQUE
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER**
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain
de la Ville de Saint-Avold

| DIA N° | Reçue le | Vendeur | Lieu-dit | Décision | | |
|-----------|----------|--|---|---------------------|------------------|-----------|
| | | | | Conte - nance | Non prémption | Prémption |
| 5159 | 04/11/19 | Consorts SARRAT, GRENY, et BEHR | Avenue Clémenceau | 18a73 ca | 13/11/19 | |
| 5160 | 05/11/19 | SCI BERZADEL (Ozkan UTSA) | Zone Europort | 82a 87ca | 13/11/19 | |
| 5161 | 08/11/19 | LOGIEST | 13 rue de la Carrière | 38a 69ca | 13/11/19 | |
| 5162 | 07/11/19 | LOGIEST | 11 rue du 18 ^{ème} Chasseurs | 3a 42ca | 13/11/19 | |
| 5163 | 07/11/19 | Livijo JURIC | Jacques Cartier | 0a 13ca | 13/11/19 | |
| 5164 | 06/11/19 | M. et Mme Denis SCHLUCK | 9 impasse de la Chapelle | 9a 55ca | 13/11/19 | |
| 5165 | 06/11/19 | Martius BAU et Marie José SCHWEITZER | 23 rue de la Forêt | 9a 55ca | 13/11/19 | |
| 5166 | 07/11/19 | LOGIEST | 5 rue du 18 ^{ème} Chasseurs | 2a 74ca | 13/11/19 | |
| 5167 | 08/11/19 | Axel PORTA et Tiziana D'ANGELANTONIO | Rue Lemire/Che min du Bleiberg | 33a 17ca | 13/11/19 | |

4. Liste des opérations funéraires (5 pages annexées)

5. Défense des intérêts de la commune.

- Affaire MASCIOLA Enzo - détérioration du bien d'autrui par incendie-feu de poubelle - 19 février 2019 - Audience à venir au tribunal pour enfants.
- Affaire MAHIEDDINE Brahim - Agression verbale sur agent détenteur de l'autorité publique-Affaire audiencée le 27 novembre 2019 - condamnation à effectuer 70h d'intérêt général - défense assurée par Maître IOCHUM.
- Affaire IMBAUT Monique - TIRONI JOUBERT Michèle contre la délibération du conseil municipal du 27 juin 2019 - PT.19 / cession d'un bien communal situé au 68 rue des Américains à Saint-Avold - audience à venir - défense assurée par Maître BARDON.

--- discussion ---

M. STEINER souhaite des éclaircissements concernant le remplacement de la chaudière à Jeanne d'Arc. Il relève que les travaux ont été exécutés durant la semaine du 25 septembre 2019 alors que le marché a été signé plus tard, savoir le 21 octobre 2019. Cet état de fait l'amène à penser que la procédure n'a pas été respectée à un moment donné. Il informe qu'il était question pourtant d'un marché dit « à procédure adaptée » avec l'ouverture de 3 plis contenant les offres des soumissionnaires. Il n'accepte pas ce fonctionnement et annonce sa démission de son poste d'adjoint au maire.

A la question de M. BREM de connaître les raisons de l'emprunt de 500 000€, M. TLEMSANI explique qu'il est destiné au « fonctionnement » et précise qu'une ligne de trésorerie est prévue à cet effet. Il ajoute que cette solution budgétaire permet de pallier les délais de règlement en cours et ainsi ne pas être pénalisé par des amendes pour retard de paiement. Il précise également que cette procédure est reconduite chaque année.

A la question de M. BREM de savoir si les agents municipaux se chargeront du déneigement puisque les véhicules prévus à cette tâche ont été vendus à BATI TP et St Nabor Services, M. TLEMSANI répond par l'affirmative et précise que les services techniques municipaux possèdent deux autres véhicules.

M. LANG rebondit sur la déclaration de démission de M. STEINER. Il est étonné par cette décision dans la mesure où M. STEINER, qui a œuvré avec et pour la majorité en place durant 18 ans, semble découvrir aujourd'hui le fonctionnement et la politique de celle-ci.

M. TLEMSANI recentre le débat et passe au point suivant.

*****l'assemblée a pris acte du présent compte rendu*****

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

Ville de Saint-Avoid

Liste des opérations

**LISTE DES OPÉRATIONS
FUNÉRAIRES**

Période du 04/09/2019 au 01/12/2019

Natures

A : Attribution (Concession nouvelle)

S : Conversion de superficie

R : Renouvellement de concession

H : Conversion hors place

C : Conversion de durée

| Nat | Dur. | Débitéur | Montant | Ville | C.C.A.S. | Hospices | Enreg. | Timbre | Total |
|-----|------|---|----------|--------|----------|----------|--------|--------|----------|
| A | 30 | BEAKOVIC Juliette Titre n° 5634 Quittance n° A1967875 du 04/09/2019 Chèque bancaire | 1 000,00 | 666,67 | 333,33 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 000,00 |
| R | 30 | KOENIG Hubert Titre n° 5635 Quittance n° A1967875 du 06/09/2019 Chèque bancaire | 183,00 | 122,00 | 61,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 183,00 |
| R | 30 | ARMANDO Pierrette Titre n° 5636 Quittance n° A1967876 du 10/09/2019 Chèque bancaire | 183,00 | 122,00 | 61,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 183,00 |
| R | 50 | LOSSON Marie France Titre n° 5638 Quittance n° A 1967878 du 12/09/2019 Chèque bancaire | 366,00 | 244,00 | 122,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 366,00 |

02/12/2019

Page 1

Ville de Saint-Avoid

Liste des opérations

| | | | | | | | | | | |
|---|----|---|----------|--------|--------|------|------|------|------|----------|
| A | 15 | ISSADI Mouloud <i>Titre n° 5637</i> Quittance n° A 1967877 du 12/09/2019 Chèque bancaire | 900,00 | 600,00 | 300,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 900,00 |
| A | 30 | MANSEUR Antoine <i>Titre n° 5639</i> Quittance n° A 1967879 du 16/09/2019 Espèces | 250,00 | 166,67 | 83,33 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 250,00 |
| A | 15 | FONTAINE Nadine <i>Titre n° 5640</i> Quittance n° A 196 7880 du 23/09/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| R | 30 | DEVAUX Marie Madeleine <i>Titre n° 5641</i> Quittance n° A 1967881 du 26/09/2019 Chèque bancaire | 366,00 | 244,00 | 122,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 366,00 |
| R | 30 | DOLLINGER Clotilde <i>Titre n° 5642</i> Quittance n° A 1967882 du 30/09/2019 Chèque bancaire | 366,00 | 244,00 | 122,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 366,00 |
| R | 15 | ALBERT Monique <i>Titre n° 5643</i> Quittance n° A 1967883 du 01/10/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| R | 50 | WANTZ Mireille <i>Titre n° 5644</i> Quittance n° A 1967884 du 02/10/2019 Chèque bancaire | 1 098,00 | 732,00 | 366,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 098,00 |

02/12/2019

Page 2

Liste des opérations

Ville de Saint-Avoid

| | | | | | | | | | | |
|---|----|--|----------|--------|--------|------|------|------|------|----------|
| R | 15 | HAAG Jean Lucien Titre n° 5645 Quittance n° A 196 7885 du 04/10/2019 Espèces | 91,00 | 60,67 | 30,33 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 91,00 |
| A | 15 | BRABLÉ Kyle Titre n° 5646 Quittance n° A 196 7886 du 14/10/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| A | 15 | NEUFANG Roland Titre n° 5648 Quittance n° A 1967888 du 15/10/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| R | 30 | ANNECCA Sylvie Titre n° 5647 Quittance n° A 1967887 du 15/10/2019 Chèque bancaire | 1 000,00 | 666,67 | 333,33 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 000,00 |
| A | 15 | GULDNER Juliette Titre n° 5649 Quittance n° A 1967889 du 16/10/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| R | 30 | MOUTH Lucien Titre n° 5650 Quittance n° A 1967890 du 22/10/2019 Chèque bancaire 8868028 | 183,00 | 122,00 | 61,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 183,00 |
| R | 30 | MAKOWSKI Jeanne Titre n° 5651 Quittance n° a 1967891 du 23/10/2019 Chèque bancaire | 91,00 | 60,67 | 30,33 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 91,00 |

02/12/2019

Page 3

Ville de Saint-Avoid

Liste des opérations

| | | | | | | | | | | |
|---|----|--|--------|--------|--------|------|------|------|------|--------|
| A | 15 | MEUNIER Carmen Titre n° 5652 Quittance n° A 1967892 du 25/10/2019 Chèque bancaire | 900,00 | 600,00 | 300,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 900,00 |
| R | 30 | SIMON Gabrielle Titre n° 5653 Quittance n° A 196 7893 du 28/10/2019 Chèque bancaire | 183,00 | 122,00 | 61,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 183,00 |
| A | 15 | LEONARD Monique Titre n° 5654 Quittance n° A 1967894 du 29/10/2019 Chèque bancaire | 900,00 | 600,00 | 300,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 900,00 |
| A | 15 | MAYER Martine Titre n° 5655 Quittance n° A 1967895 du 30/10/2019 Chèque bancaire | 900,00 | 600,00 | 300,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 900,00 |
| R | 15 | HAUCK Patrick Titre n° 5656 Quittance n° A 1967896 du 31/10/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| A | 30 | OUIS Anne Marie Titre n° 5658 Quittance n° A 1967898 du 31/10/2019 Espèces | 183,00 | 122,00 | 61,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 183,00 |
| A | 50 | VOIRET Roger Titre n° 5657 Quittance n° A 1967897 du 31/10/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |

02/12/2019

Page 4

Liste des opérations

Ville de Saint-Avoid

| | | | | | | | | | | |
|----------------------|----|---|------------------|------------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| A | 30 | HERTWEG Bernard Titre n° 5659 Quittance n° A 1967899 du 06/11/2019 Chèque bancaire | 1 800,00 | 1 200,00 | 600,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 800,00 |
| A | 15 | CLAUS Francis Titre n° 5660 Quittance n° A 1A 1967900 du 12/11/2019 Espèces | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| R | 15 | CLARISSE Françoise Titre n° 5661 Quittance n° A 1967901 du 13/11/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| R | 15 | SOBCZYK Jean Marie Titre n° 5662 Quittance n° A 1967902 du 20/11/2019 Espèces | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| A | 30 | SCHMITT Jean Claude Titre n° 5663 Quittance n° A 1967903 du 20/11/2019 Chèque bancaire | 366,00 | 244,00 | 122,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 366,00 |
| A | 15 | TARTARE Bernadette Titre n° 5664 Quittance n° A 1967904 du 21/11/2019 Chèque bancaire | 500,00 | 333,33 | 166,67 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 |
| Total Général | | | 16 809,00 | 11 205,98 | 5 603,02 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 16 809,00 |

02/12/2019

Page 5

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERYC
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (5)

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (4)

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

25. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

Exposé de M le Maire, rapporteur.

L'arrêté préfectoral n°2018-DCL/1-034 du 3 août 2018 détermine à ce jour les statuts de la communauté d'agglomération Saint-Avold synergie.

Vu la délibération du conseil communautaire de l'agglomération Saint-Avold synergie, séance du 26 novembre 2019, point n°41, il convient de se prononcer sur l'ajout d'une compétence facultative aux statuts de la CASAS, savoir :

« Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe et donc par extension de la Sarre au syndicat des eaux et assainissement Alsace Moselle (SDEA) »

En vertu de ce qui précède, M. le Maire de la commune de Saint-Avold invite son conseil municipal à délibérer sur la modification des statuts de la CASAS, comme suit :

- ajout de la compétence facultative suivante :

« Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe et donc par extension de la Sarre au syndicat des eaux et assainissement Alsace Moselle (SDEA) »

- habilitier M. le Maire de la commune de Saint-Avold ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Décision du Conseil municipal : adoptée à la majorité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 décembre 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

26. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020.

Exposé de Mme LAUER, Conseillère municipale, rapporteur.

Dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité promulguée le 27 février 2002 – loi n°2002-276-titre V, le recensement de la population a lieu chaque année.

Les chiffres des populations légales de toutes les circonscriptions administratives et collectivités territoriales, sont à présent actualisés chaque année au 1^{er} janvier et publiés au journal officiel.

L'enquête de recensement se déroulera du 16 janvier au 21 février 2020. Les données recueillies sont régies par les dispositions de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiées sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par ailleurs, la loi du 27 février 2002 clarifie la répartition des rôles entre l'INSEE et les communes et instaure de fait un partenariat très étroit pour la mise en œuvre des enquêtes de recensement.

Dans le cadre de sa mission de préparation et de réalisation des enquêtes de recensement, et après avis favorable de la commission compétente, il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser M. le Maire :

- à inscrire la dotation forfaitaire globale, versée par l'INSEE, d'un montant de 2 992 euros au budget primitif 2020 ;

- à désigner le coordonnateur communal de l'enquête de recensement et ses collaborateurs :

Coordonnateur communal : Mme Marianne DILOS, responsable adjointe du service population/élections

Collaborateurs : Les agents du service population/élections

- à recruter sur une base de rémunération nette fixée à 640 €, les 4 agents recenseurs suivants :
 - M. BEREZOWSKI Joseph
 - M. MARGANI Emidio
 - M. BENAMEUR Salim
 - M. HENRION Jean-Paul
- à signer les arrêtés et tous documents pour mener à terme l'opération de recensement de la population de l'année 2020 ;

Les crédits nécessaires pour cette rémunération et pour les cotisations y afférentes sont à prévoir au budget primitif 2020.

---discussion---

M. SLIWINSKI s'étonne du retrait de Mme PERIER de la liste des agents recenseurs prévus et demande si cette décision intervient du fait que son futur gendre fasse partie d'une liste politique différente de celle de M. le Maire, candidate à la prochaine élection municipale.

M. le Maire répond par la négative et explique qu'il a été décidé de recruter des agents ayant déjà participé aux opérations de recensement ou dans le cas précis, un agent proche des locataires de la SNI Ste Barbe pour permettre davantage de fluidité et rapidité dans la collecte des informations.

Selon M. IMBAUT il aurait été préférable de mieux étudier en amont ces différents aspects ainsi que les compétences recherchées des agents recenseurs avant de désigner qui que ce soit.

M. le Maire acquiesce et précise qu'il n'a pas forcément connaissance de tous ces détails longtemps à l'avance.

M. IMBAUT en déduit que M. le Maire n'était pas d'accord avec la proposition de départ faite par la coordinatrice du service population/élections.

M. le Maire réplique qu'il respecte le travail de cette agente mais rappelle que la proposition finale lui revient.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A NOTER : 2 voix CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT
3 ABSTENTIONS : M. SLIWINSKI, M. GAUDIG, Mme IMBAUT

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020
Le Maire, ✓



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**27. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE DES DONNEES POUR LES
DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITE - CONVENTION A
INTERVENIR AVEC LA PREFECTURE DE LA MOSELLE.**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Depuis le 2 mars 2017, la commune est équipée d'un dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports. Ce dispositif prévoit de collecter les empreintes des usagers et d'identifier le demandeur au travers de justificatifs précis.

De ce fait, les usagers dans l'incapacité totale de se déplacer (handicap lourd, alitement ...) n'ont pas la possibilité de réaliser le renouvellement de leur carte d'identité.

Afin de faire face à ces situations spécifiques et permettre à ces personnes d'accéder à ce service, la commune a souhaité conventionner avec le Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT) de la Préfecture de la Moselle, afin que soit mis à disposition du service Population/Elections le dispositif de recueil mobile (mallette contenant un ordinateur portable, un scanner, une imprimante, un capteur d'empreintes et une douchette). Ce dispositif permettra de recueillir, de manière itinérante, les demandes au bénéfice des usagers ayant des difficultés à se déplacer.

Ces demandes devront être motivées par un certificat médical. Après validation par le CERT, un agent du service Population/Elections disposant de l'habilité juridique pourra récupérer la mallette en Préfecture, pour ensuite se rendre au domicile de l'usager et procéder à l'instruction du dossier. Le matériel doit être retourné dans la journée en Préfecture.

Cette procédure restera exceptionnelle et fera l'objet d'une étude en amont en fonction du lieu de résidence du demandeur.

La Ville s'engage à souscrire une assurance couvrant la détérioration éventuelle ou le vol du matériel.

Après avis de la commission compétente,

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe.

---discussion---

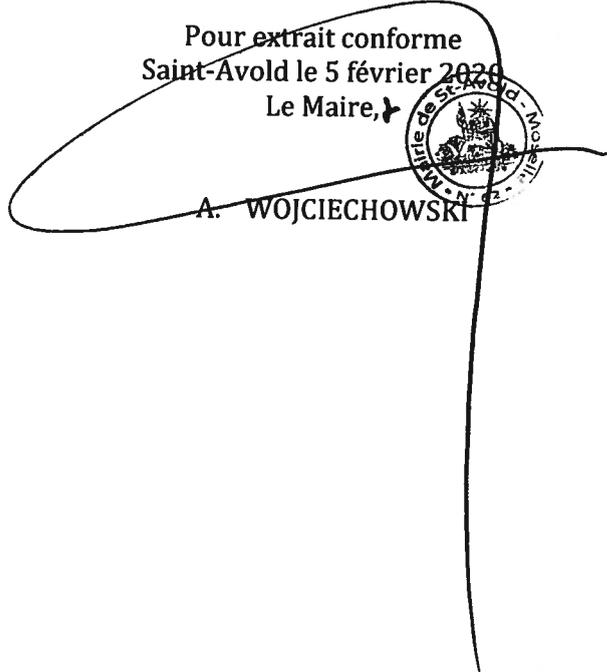
M. IMBAUT souhaite des éclaircissements et notamment en ce qui concerne les habilitations juridiques des agents.

Mme STELMASZYK explique que les démarches pour les habilitations seront organisées à l'issue du vote de cette délibération. Elle explique ensuite que plusieurs personnes du service population/élections pourront se rendre au domicile des personnes concernées pour collecter les données nécessaires à la fabrication de leur carte d'identité ou passeport.

A la question de M. LANG de connaître la fréquence de ces déplacements au domicile des usagers, Mme STELMASZYK répond que l'année passée une seule personne était concernée.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020
Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI





PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Centre d'expertise et de ressources titres
CNI/Passeports

Metz, le

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA PREFECTURE DE LA MOSELLE
D'UN DISPOSITIF MOBILE DE RECUEIL DES DONNEES
POUR LES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITE**

Entre les soussignés :

L'Etat, représenté par le préfet de la Moselle, ci-après dénommé « l'Etat » ;

d'une part,

et

le maire de la commune de Saint-Avold, Monsieur André WOJCIECHOWSKI

d'autre part.

L'objet de cette convention est la mise en place de la réservation et du transport itinérant du DR mobile destiné à délivrer des cartes d'identité au sein du département de la Moselle.

La mise à disposition du DR mobile, sur des créneaux réservés, va permettre d'assurer le recueil, de manière itinérante, des demandes de cartes d'identité.

- en vue de maintenir un lien de proximité avec les habitants, notamment au bénéfice des usagers ayant des difficultés à se déplacer ;
- en vue de pallier les difficultés éventuelles affectant un DR fixe dans une commune ;
- en vue d'apporter une réponse adaptée à une problématique territoriale spécifique.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : La préfecture de la Moselle met à disposition du maire de la commune de Saint-Avold Service Population/Élections, un dispositif de recueil (DR) mobile permettant le recueil des données nécessaires à la délivrance d'un titre d'identité.

Cette mise à disposition se fera selon un calendrier prédéfini avec la mairie.

L'équipement contenu dans une mallette comprend (cf. annexe 1) :

- un ordinateur portable ;
- un support de badges pour que l'agent de mairie habilité puisse se connecter et accéder au logiciel TES ;
- un scanner d'empreintes digitales ;
- une douchette 2D-Doc pour vérifier l'authenticité des documents et justificatifs fournis par l'utilisateur ;
- un scanner pour numériser les documents et photos du dossier puis les transmettre au logiciel TES ;
- une imprimante ticket pour délivrer un reçu à l'utilisateur en fin de procédure.

Article 2 : Le Service Population/Élections de la mairie se chargera de la réservation du DR mobile auprès de l'agent référent en fonction au CERT de Metz et de l'organisation d'une tournée visant à transporter le DR mobile.

Article 3 : Les agents territoriaux, titulaires ou contractuels, seuls utilisateurs du DR mobile, doivent disposer de l'habilitation juridique individuelle du maire en application de l'article L.1611-2-1 du CGCT, et être titulaires d'une carte applicative TES, habilitation technique spécifique à l'usage du DR mobile, délivrée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) sous couvert du Préfet.

Article 4 : Le maire est responsable du transport et de l'utilisation du DR mobile à partir de sa remise au CERT et jusqu'à son retour au CERT pour le déversement des données collectées vers l'application centrale de traitement de la base TES. Un agent du service courrier est habilité par le maire pour assurer le transport aller-retour du matériel ainsi que la récupération du titre au CERT. Le maire s'engage également à employer des agents aptes à maîtriser l'usage du DR mobile, à utiliser ce dispositif de manière régulière et conforme à la législation en vigueur. Cet agent sera désigné par attestation signée par le maire et adressée au CERT.

Après fabrication, le titre est expédié au CERT qui en informe le maire et le remet à la personne dûment mandatée par le maire pour la remise effective à l'utilisateur.

L'utilisateur doit impérativement signer une attestation de remise d'une carte nationale d'identité (annexe 2). Ce document devra être remis par mail à l'agent de préfecture qui placera le nouveau titre à l'état « remis » et l'ancien titre à l'état « détruit » dans TES, cette action ne pouvant être réalisée par la mairie.

En cas de renouvellement du titre, l'agent dûment mandaté par le maire qui effectue la remise du nouveau titre récupère l'ancien titre et procède à sa destruction matérielle.

Article 5 : Le maire souscrit une assurance responsabilité civile afin de prendre en charge la détérioration ou le vol de tout ou partie de l'équipement d'une valeur de 8000 euros et d'en assurer le remplacement à l'identique de tout ou partie, selon l'évolution de la technologie, dans les délais les plus courts. Une attestation d'assurance sera annexée à la présente convention.

Article 6 : La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction.

Article 7 : Elle pourra prendre fin de manière anticipée à la demande d'une des parties pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation des services à l'issue d'un préavis d'un mois. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle pourra être dénoncée sans préavis par la préfecture de la Moselle pour utilisation abusive ou frauduleuse constatée du DR mobile.

Article 8 : La présente convention est établie en deux exemplaires, dont un exemplaire sera remis à chaque partie contractante pour publication et information des tiers mentionnés.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la préfecture de la Moselle,

Le Maire de SAINT-AVOLD

Olivier DELCAYROU

André WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
Mme IMBAUT
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

POINT SUPPLEMENTAIRE N°1
RELOGEMENT DU COMMISSARIAT - RELANCE DES LOTS INFRACTUEUX :
ATTRIBUTION DES MARCHES

Exposé de M. TLEMSANI, adjoint rapporteur.

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2015, point 34 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2016, point 14 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2019, point 45 ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2019, point 1 ;

Suite à la déclaration d'infructuosité des lots 1 à 5 (démolition - gros œuvre ; étanchéité - couverture - zinguerie ; menuiseries extérieures métalliques ; serrurerie ; façades) de la première consultation en procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du code de la commande publique, une nouvelle consultation a été lancée.

Le délai de rigueur était fixé au 26 novembre 2019 à 11 heures. Cinq offres sont parvenues dans les délais impartis sur la plateforme de dématérialisation www.klekoon.com :

- lot n°1 : démolition – gros œuvre : 2 offres (CRISTINI et CR Bat)
- lot n°2 : étanchéité - couverture - zinguerie : 1 offre (MAGNANI)
- lot n°3 : menuiseries extérieures métalliques : 1 offre (ALU BADRE)
- lot n°4 : serrurerie : 1 offre (SA LIMIDO)
- lot n°5 : façades : aucune offre

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 26 novembre 2019 et 9 décembre 2019 pour ouvrir les plis et les attribuer.

Entre ces séances, les offres ont été confiées au maître d'œuvre, Espace Architecture, pour analyse, selon les critères énoncés au règlement de la consultation.

En prenant connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de

- déclarer le « lot n°5 façades » infructueux, pour défaut d'offre, et autoriser M. le Maire ou son représentant à lancer un marché sans publicité, ni mise en concurrence, conformément à l'article R2122 - 2 du CCP ;
- de recourir à la négociation pour le « lot 4 serrurerie » avec l'entreprise SA LIMIDO, dont l'offre est irrégulière puisque faite en fonction de l'indice C (à la place de l'indice D) ;
- d'attribuer les lots suivants comme suit :
 - lot n°1 : démolition – gros œuvre à CRISTINI pour un montant de 265 198,87 € HT
 - lot n°2 : étanchéité – couverture - zinguerie à MAGNANI pour un montant de 38 821,30 € HT
 - lot n°3 : menuiserie extérieure métallique à ALU BADRE pour un montant de 144 275,00 € HT

Les crédits sont inscrits en partie au budget 2019 chapitre 21/111-21318, le reliquat sera à prévoir au BP 2020.

Votre assemblée est appelée ce jour à autoriser M. le Maire à comparaître à la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres

---discussion---

M. GAUDIG désapprouve le fait que ce soit l'entreprise CRISTINI qui se charge du gros œuvre et de la démolition. Il informe en effet que le chantier de PETIT EBERVILLER accuse des retards énormes en plus d'ouvriers sur le terrain qui manquent cruellement de compétence.

M. le Maire explique qu'il s'agit de l'entreprise la moins-disante.

Selon M. GAUDIG il est impératif que l'entreprise intervienne avec du personnel formé pour ce chantier.

M.TLEMSANI réplique que le contrôle du chantier est suivi par le maître d'œuvre.

A la question de M. SLIWINSKI de connaître l'estimatif des lots 1, 2 et 3, M. le Maire répond qu'il est en dessous du prix.

M.TLEMSANI rappelle qu'une commission s'est réunie pour l'ouverture des plis et précise que MM. BREM et GAUDIG en font partie.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité. A noter que Mme IMBAUT a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 5 février 2020

Le Maire, †

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irène GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
Mme IMBAUT
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

POINT SUPPLEMENTAIRE N°2

BOURSES INITIATIVES - ATTRIBUTION A SOPHIE HEUMANN

Exposé de Mme PISTER, adjointe, rapporteur.

Par délibérations du 27 février 2002 point n°8 et du 2 octobre 2017 point n°12. le conseil municipal instituait l'action « Bourse initiative » et adoptait les modalités d'attribution de la participation financière déclinées ci-dessous :

- Les bénéficiaires seront âgés de 16 à 25 ans
- Aide plafonnée à 500,00 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet.

Aussi compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est sollicitée pour accorder la participation financière à :

| Nom prénom | Projet | Participation Société | Participation Ville |
|---------------------|---|----------------------------------|---------------------|
| Mlle Sophie HEUMANN | Études à l'Université de NETANYA-ISRAEL. Acquisition de compétences dans la gestion d'entreprise | 450,00 € SCI Grand Est M.A | 450,00 € |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 - chapitre 65/90 - 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - Interventions économiques.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter que Mme IMBAUT a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 décembre 2019

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (5)**
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**
Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

POINT SUPPLEMENTAIRE N°3

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD/SYNERGIE**

Exposé de M le Maire, rapporteur.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » au 1^{er} janvier 2020 aux communautés d'agglomération.

Ainsi la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie sera dotée de cette compétence.

Jusqu'à cette date les services d'Energis (Régie municipale) étaient chargés de recouvrir les factures pour cette compétence.

Au 01/01/2020 les services de la Communauté d'Agglomération procéderont à ces recouvrements et encaisseront les créances restant à recouvrer.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi NOTRe,

Il vous est demandé :

- D'autoriser le recouvrement des factures émises avant le transfert « Eau et Assainissement » par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold/Synergie
- D'autoriser le reversement des résultats à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold/ Synergie

Décision du Conseil municipal :
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 décembre 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle CONSTANS
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Irene GORGOL
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (9)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (5)

M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
M. WITTMER à M. le Maire
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (4)

Mlle HALBWACHS (excusée)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

POINT SUPPLEMENTAIRE N°4

- 1- DEMISSION DES FONCTIONS D'ADJOINT DE M. STEINER (1^{er} Adjoint).**
- 2- DEMISSION DES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL DE M. GAUDIG**
- 3- DEMISSION DES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL DE M. HAYDINGER**

1- DEMISSION DES FONCTIONS D'ADJOINT DE M. STEINER

Lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2019, M. STEINER informe l'assemblée de sa décision de démissionner de ses fonctions de 1^{er} adjoint et, dans le même temps, souhaite se détacher de toutes les délégations qui lui ont été accordées par M. le Maire ou le Conseil municipal depuis le début de la mandature actuelle.

Aussi, par lettre recommandée datée du 13 décembre 2019, réceptionnée le 14 décembre 2019, M. STEINER présente sa démission, à savoir :

« Monsieur le Maire,

Membre du conseil municipal, adjoint au maire à la vie associative depuis 2014, en charge du personnel, des finances et des marchés publics depuis 2017. Aujourd'hui je ne partage plus les valeurs de notre groupe.

Je vous informe par la présente de ma démission de toutes mes délégations et responsabilités liées à mes fonctions d'adjoint au maire. Je reprends également ma liberté politique et me désolidarise du groupe de la majorité Saint-Avold dynamique.

Je continuerai mon engagement en faveur des naboriens comme conseiller municipal. Je vous prie de croire, Monsieur le maire, en l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à Saint-Avold le 13 décembre 2019

René STEINER »

Lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant pour quelque cause que ce soit, celui-ci peut être soit remplacé soit supprimé par délibération du conseil municipal sans que cela fasse l'objet d'un vote formel.

En cas de suppression du poste d'adjoint vacant, l'ordre du tableau en est modifié, les adjoints d'un rang inférieur au poste vacant supprimé se trouvent promu d'un rang.

Dans le cas présent, M. STEINER, 1^{er} adjoint, dont la démission est devenue définitive, cesse d'exercer ses fonctions d'adjoint et l'arrêté de délégation de fonctions et signatures devient caduc. Elle a également pour conséquence de promouvoir d'un rang chaque adjoint déplaçant ainsi M. Yahia TLEMSANI au 1^{er} rang.

Les fonctions d'adjoint au maire et l'ensemble des délégations accordées à M. STEINER lui sont donc retirées du fait de sa démission et feront l'objet d'un nouvel arrêté de délégation.

Par conséquent M. STEINER ne peut plus prétendre au versement d'indemnité de fonction à compter de sa démission.

A noter que, M. STEINER est détenteur d'un mandat de conseiller communautaire. Sa démission de ses fonctions d'adjoint au maire de la ville de Saint-Avold n'a aucune conséquence sur son mandat de conseiller communautaire cf Art. L 273-5 et L.273-10 du code électoral.

2- DEMISSION DES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL DE M. GAUDIG

Lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2019, M. GAUDIG informe l'assemblée de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Aussi, par lettre recommandée datée du 13 décembre 2019, réceptionnée le 17 décembre 2019, M. GAUDIG présente sa démission, savoir :

« Monsieur le maire,

Membre du conseil municipal depuis avril 2014 je vous présente ma démission du poste de conseiller municipal pour les raisons que vous connaissez.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ma décision à compter de la réception de ce courrier et en informer le préfet comme le prévoit la loi (article L2121-4 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire, recevez mes salutations les plus sincères.

M. Lothaire GAUDIG

L'article L. 270 du code électoral stipule :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

M. Lothaire GAUDIG ayant été élu lors du scrutin du 23 mars 2014 sur la liste « SAINT-AVOLD DYNAMIQUE » c'est donc sur cette liste qu'il convient de déterminer le candidat venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste, en vue d'occuper le siège devenu vacant, savoir M. Adil FARESE.

A noter par ailleurs que, M. GAUDIG est détenteur d'un mandat de conseiller communautaire. Sa démission de ses fonctions de conseiller municipal de la ville de Saint-Avold entraîne automatiquement sa démission au sein du conseil communautaire.

3- DEMISSION DES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL DE M. HAYDINGER

Lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2019, M. HAYDINGER informe l'assemblée de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Aussi, par lettre recommandée datée du 12 décembre 2019, réceptionnée le 14 décembre 2019, M. HAYDINGER présente sa démission, savoir :

« Monsieur le maire,

Membre du conseil municipal de Saint-Avold depuis les dernières élections, je vous informe par la présente de ma démission de mon poste de conseiller municipal. Ma motivation est pour raison personnelle.

Je vous remercie de prendre acte de ma décision à compter de la réception de cette lettre et de transmettre une copie de cette lettre au préfet conformément à l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales

Je vous remercie de votre confiance durant ces quelques années et vous prie d'agréer Monsieur le maire, l'assurance de ma haute considération.

M. HAYDINGER Serge ».

L'article L. 270 du code électoral stipule :

(...) « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » (...).

M. Serge HAYDINGER ayant été élu lors du scrutin du 23 mars 2014 sur la liste « SAINT-AVOLD DYNAMIQUE » c'est donc sur cette liste qu'il convient de déterminer le candidat venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste, en vue d'occuper le siège devenu vacant, savoir Mme Anne Marie SBAIZ.

Par conséquent, à l'issue de cette dernière séance du conseil municipal de l'année 2019, je vous invite :

- à faire référence de tous ces changements au procès-verbal de l'installation du Conseil municipal du 28 mars 2014 ;
- à constater que l'ordre des tableaux du conseil municipal et communautaire en sont modifiés ;
- à constater que le siège précédemment occupé par M. Lothaire GAUDIG est vacant ;
- à constater que le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « SAINT-AVOLD DYNAMIQUE » est M. Adil FARESE.
- à constater que le siège précédemment occupé par M. Serge HAYDINGER est vacant ;
- à constater que le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « SAINT-AVOLD DYNAMIQUE » est Mme Anne Marie SBAIZ.

Ceci étant exposé et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'accuse réception des démissions précitées et en informe immédiatement M. le Préfet. Dans un deuxième temps, j'aviserais par courrier M. FARESE et Mme SBAIZ de leur nomination en remplacement, respectivement, de M. HAYDINGER et M. GAUDIG démissionnaires ; je procéderai ensuite à leur installation.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 12 décembre 2019
Le Maire, 



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 décembre 2019

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (24)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (7)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (16)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle SPADACCINI
 Estelle CONSTANS
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 André KIKULSKI
 Irène GORGOL
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (9)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (5)**

M. BECKER à M. TLEMSANI
 Mme SALAMONOWSKI à Mme AUDIS
 Mme GORGOL à Mme STELMASZYK
 M. WITTMER à M. le Maire
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (4)**

Mlle HALBWACHS (excusée)
 M MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO

REPONSE DE M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE M. Jean-Claude BREM

Exposé de M. le Maire

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. BREM du groupe Saint-Avold Avenir m'a adressé, par courrier réceptionné le jeudi 5 décembre 2019 une question en ces termes :

Objet : Question orale pour le CM

M. le Maire,

Pour effectuer les travaux de réfection de la place du marché suite à l'appel d'offres, vous avez retenu l'entreprise CIMTEA pour effectuer ces travaux.

L'entreprise CIMTEA, gérant M. Jérémie LEVY est une entreprise spécialisée dans le Gros bois et matériaux de construction.

Comme cette entreprise n'était pas spécialisée dans ce domaine de travaux, elle a dû sous-traiter.

Au niveau des réponses à l'appel d'offres, l'entreprise la moins disante n'a pas été retenue, pour quelle raison ?

D'autre part, le choix de la société CIMTEA n'est pas innocent, celle-ci a perdu 5,25% de son chiffre d'affaires entre 2014 et 2015.

N'y-a-t-il pas une relation de cause à effet ? Quelle a été le montant des travaux ?

Recevez M. le Maire nos salutations.

Pour le groupe « Saint-Avold AVENIR »

M BREM
 Conseiller Municipal
 Du groupe St-Avold Avenir

Voici ma réponse :

M. BREM,

Une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée pour la réhabilitation de la Place du Marché.

Une première analyse de plis a été faite avec cinq soumissionnaires.

Un soumissionnaire n'a pas fourni d'acte d'engagement, son offre a été rejetée.

Comme le prévoit l'article 4.4 du règlement de la consultation, une négociation via le site officiel Klekkoon a été menée avec les trois meilleurs du classement à l'issue de l'analyse des offres initiales. La négociation portait sur le prix et les délais.

Seuls deux soumissionnaires ont répondu dans les délais impartis, le troisième n'ayant pas répondu dans les délais, son offre initiale a été retenue.

Après analyse objective des critères, prix, délais, valeur technique, l'entreprise CIMTEA arrive en 1^{ère} position.

Au demeurant, l'entreprise CIMTEA répond parfaitement à tous les critères exigibles pour ce type de travaux avec une sous-traitance pour l'enrobé et le rabotage.

Pour rappel, le marché comporte des critères et le candidat retenu a présenté l'offre la mieux-disante avec un montant de travaux de 127 000€ pour 8 800 m².

M. BREM, vous évoquez une baisse du chiffre d'affaires ces 2 dernières années mais vous n'évoquez pas la hausse de 33% en 2017, alors je sens bien votre manque d'objectivité pour cette entreprise qui a réalisé les travaux conformément au marché et conformément à nos attentes et celles des usagers.

Notre volonté est toujours de faire, avec nos moyens, mais entreprendre quelque chose est toujours soumis à votre critique, malheureusement.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 13 décembre 2019
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

